



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-sixième session**  
Rome, 28-29 avril 1999

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

**LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**

POUR

**LE PROGRAMME DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DU MONDE RURAL**

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>vi</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vii</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	3
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Burundi	3
<b>DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME</b>	<b>4</b>
A. Zone du programme et groupe cible	4
B. Objectifs du programme	5
C. Composantes	5
D. Coûts et financement du programme	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	12
G. Justification économique	13
H. Risques	14
I. Impact sur les femmes	14
J. Impact sur l'environnement	14
K. Aspects novateurs	15
<b>TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>15</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b>	<b>17</b>



## **APPENDICES**

<b>I.</b>	<b>COUNTRY DATA</b>	<b>1</b>
	<b>(DONNÉES SUR LE PAYS)</b>	
<b>II.</b>	<b>PREVIOUS IFAD LOANS TO BURUNDI</b>	<b>2</b>
	<b>(PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU BURUNDI)</b>	
<b>III.</b>	<b>LOGICAL FRAMEWORK</b>	<b>3</b>
	<b>(CADRE LOGIQUE)</b>	
<b>IV.</b>	<b>APPORTS QUANTIFIÉS, OBJECTIFS ET FACTEURS CLÉS DU PROGRAMME</b>	<b>7</b>
<b>V.</b>	<b>STRUCTURE D'INTERVENTION DU PROGRAMME</b>	<b>11</b>
<b>VI.</b>	<b>ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME</b>	<b>12</b>
<b>VII.</b>	<b>ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE</b>	<b>16</b>



## TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc Burundi (BIF)
1,00 USD	=	510,00 BIF
1,00 BIF	=	0,002 USD

## POIDS ET MESURES

Système métrique

## SIGLES ET ACRONYMES

BSP/ONU	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU
CCP	Cellule de coordination du programme
DGHER	Direction générale de l'hydraulique et de l'électrification rurales
DPAE	Direction provinciale de l'agriculture et de l'élevage
ISABU	Institut de recherches agronomiques du Burundi
MINIPLAN	Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction
ONG	Organisations non gouvernementales
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAM	Programme alimentaire mondial
PGRRR	Projet de gestion des ressources rurales de la province de Ruyigi
PTBA	Plan de travail et budget annuels

## GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

Année budgétaire

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre



## CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME

**Source:** FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.



## CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME

**Source:** FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

## RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

### PROGRAMME DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DU MONDE RURAL

#### RÉSUMÉ DU PRÊT

<b>INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROGRAMME:</b>	FIDA
<b>EMPRUNTEUR:</b>	République du Burundi
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction (MINIPLAN)
<b>COÛT TOTAL DU PROJET:</b>	34,2 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	14,75 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,0 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>COFINANCEURS:</b>	Fonds de l'OPEP, Programme alimentaire mondial (PAM)
<b>MONTANT DU COFINANCEMENT:</b>	Fonds de l'OPEP: 8,3 millions de USD PAM: 1,2 million de USD
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>	3,5 millions de USD (3,3 millions de USD de taxes)
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	1,2 million de USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU)

## NOTE DE PRÉSENTATION

**Qui sont les bénéficiaires?** Ce sont de petits paysans qui s'efforcent de sortir de la crise et se heurtent à la pénurie croissante de terres et à la perte de fertilité des sols. Les bénéficiaires directs seront plus de 40 000 paysans des collines et environ 20 000 paysans qui cultivent des parcelles dans les marais. Quelque 10 000 ménages bénéficieront des interventions en matière d'élevage et plusieurs dizaines de milliers de paysans de l'amélioration des conditions de culture du café, du thé, du riz ou du coton. Plus de 60 000 ménages ruraux auront accès à un point d'eau potable situé à une distance raisonnable. Tous les bénéficiaires appartiennent à des groupes de population où 60% des gens vivent au-dessous du seuil officiel de pauvreté (estimation de 1996) et qui ne sont pour la plupart pas en mesure de satisfaire les besoins alimentaires essentiels de leur famille. Parmi les bénéficiaires figureront plus précisément des femmes chefs de ménage, dont le nombre a augmenté avec la crise que traverse le Burundi depuis 1993.

**Pourquoi sont-ils pauvres?** La pauvreté au Burundi est directement liée à la très faible productivité du travail, qui résulte de plusieurs facteurs: capital absent ou déficient, terres exposées à l'érosion et surexploitées, formation insuffisante des paysans qui ne reçoivent pas l'appui nécessaire et, enfin, faible niveau d'équipement et de technologie agricoles. Sur le plan individuel, la pauvreté est surtout la conséquence du manque de terres agricoles. Les familles qui n'ont pas suffisamment de terres sont généralement celles dont le niveau d'alphabétisation est inférieur et qui ont moins accès à des sources de revenus monétaires, agricoles ou non. La crise durable qui a frappé le pays n'a fait qu'aggraver la situation, surtout parce que d'importantes couches de population ont été déplacées un certain temps, ce qui a quasiment décimé le cheptel à cause des vols ou des ventes imposées par l'urgence. De nombreux outils agricoles ont disparu de la même façon.

**En quoi le programme les aidera-t-il?** Étant donné que les communautés insistent pour prendre en main leur propre développement, la planification communautaire sera le pivot de toutes les activités sur le terrain. Le programme vise à accroître les disponibilités alimentaires des ménages et leurs revenus par une série de mesures axées sur la production - encourager l'utilisation rationnelle des intrants (semences améliorées, engrais), reconstituer le cheptel, relancer les services essentiels d'appui aux cultures de rente, réaménager les marais cultivés et encourager la mise en place de structures biologiques de lutte contre l'érosion - mesures qui, conjuguées à l'amélioration de l'élevage, aider à introduire des méthodes d'exploitation intégrée plus rationnelles. Au niveau communautaire, le programme financera d'importants investissements pour l'installation à une distance raisonnable d'ouvrages d'alimentation en eau potable. Il encouragera également l'intégration des femmes dans les processus sociaux, politiques et économiques en créant des centres provinciaux de promotion féminine qui aideront des groupements et associations de femmes et organiseront des campagnes de sensibilisation de grande ampleur ainsi qu'un vaste programme d'alphabétisation en faveur des femmes et des hommes. Le programme financera des investissements directs dans de petites entreprises par l'intermédiaire du fonds de développement communal.

**Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme?** Les principales activités du programme seront organisées en fonction de la demande des communautés et de leur volonté de participer à l'exécution et à la gestion. Toutes les activités de terrain s'inspireront de plans établis à la base par les communautés concernées. Les programmes annuels ainsi établis seront coordonnés aux niveaux provincial et national. Il faudra donc créer et aider des comités de bénéficiaires à tous les niveaux depuis la "colline" jusqu'à la "province", en passant par la "commune", chaque niveau recevant du niveau inférieur les éléments de programmation et de suivi nécessaires et lui fournissant un appui. Les comités créés auparavant pour la vulgarisation participative ayant été ébranlés par la crise, ils seront renforcés dans le cadre du programme, qui aidera par ailleurs à créer et appuyer des comités de bénéficiaires, des associations et groupements sectoriels spéciaux, notamment comités d'irrigants, comités d'aménagement des marais, groupements de promotion féminine, associations de pépiniéristes, etc.





**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**POUR**  
**LE PROGRAMME DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DU MONDE RURAL**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Burundi d'un montant de 14,75 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,0 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Programme de relance et de développement du monde rural. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA  
STRATÉGIE DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. La République du Burundi, située dans la région des Grands Lacs au coeur du continent africain, est un pays très densément peuplé: en 1996, la population totale était estimée à quelque 6 millions d'habitants sur une superficie de 28 000 km<sup>2</sup>, soit une densité de population moyenne de quelque 215 habitants/km<sup>2</sup>. Le Burundi est un pays enclavé distant de plus de 1 500 km du port maritime le plus proche. Le climat est de type tropical tempéré avec deux saisons des pluies. Quatre-vingts pour cent du territoire est constitué d'un plateau vallonné dont l'altitude varie entre 1 600 et 2 000 m, le reste du pays - la région de l'Imbo à l'ouest et celle du Mosso au sud et au sud-est du plateau - étant constitué de plaines dont l'altitude varie de 800 à 1 400 m.

2. Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres du monde: d'après l'indice du développement humain, il est classé 169<sup>ème</sup> sur 175 pays, avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant qui s'élevait en 1992 à 180 USD. À la suite de la crise, le PIB est tombé à 134 USD en 1997. Entre 1990 et 1997, la proportion de la population rurale vivant dans la pauvreté est passée de 35% à 58%. Le Burundi est un pays essentiellement rural et agricole: l'agriculture emploie environ 90% de la population et contribue pour 45% au PIB. La production vivrière est la principale activité agricole puisqu'elle contribuait en 1993 pour 90% du PIB du secteur primaire mais le café, qui n'y contribue que pour 8%, fournit 90% de toutes les recettes d'exportation. Comme les cultures vivrières, la culture du café se pratique pour l'essentiel sur de petites exploitations.

3. Les dimensions interne et externe de la crise ont été déterminantes dans la chute des revenus et l'accroissement de l'insécurité alimentaire. Certains signes donnent toutefois à penser que la production agricole commence à reprendre, le retour des personnes déplacées dans leur village d'origine expliquant pour beaucoup ce phénomène. Au cours de 1998, le pourcentage de personnes déplacées dans la population est passé de 10% à moins de 5%. Même si la phase d'urgence n'est pas encore surmontée pour tout le monde, le principal enjeu pour les Burundais est la relance: il faut

---

<sup>1</sup> Pour renseignements supplémentaires, voir l'appendice I.



restaurer leurs bases productives et, de plus en plus, faire face aux problèmes structurels de production en tenant compte des contraintes et des possibilités issues de la crise. La question du potentiel et de l'état de la base des ressources agricoles est au coeur de la vie rurale après la crise - tout comme elle l'était auparavant.

4. Du point de vue agricole, les sols du plateau sont généralement considérés comme favorables ou très favorables aux cultures avec toutefois certains problèmes, notamment déclivité et acidité. Les sols des plaines environnantes sont eux aussi généralement propices aux cultures mais la pluviométrie constitue cependant un problème et, faute d'irrigation, la faible pluviosité ne permet généralement pas une gamme normale de cultures. Cette complexité se reflète dans les pratiques agricoles les plus courantes, qui se fondent principalement sur des associations de culture, la plus fréquente étant haricots et maïs. De plus, les fermes comportent presque toujours une ou plusieurs formes d'élevage. L'ancien système pastoral reposant sur le bétail n'est plus pratiqué car les terres de parcours ont toutes disparues, principalement par suite de l'extension des cultures et d'un important surpâturage. L'intégration agropastorale reste à faire.

5. Ces cinq dernières années, le Burundi a connu une crise socio-politique sans précédent qui a entraîné la mort de milliers de gens de toutes classes sociales et politiques. À l'heure actuelle, cette crise se manifeste par un climat général de tension politique mais les massacres qui avaient marqué le début de la crise ont cessé et, de l'avis tant des autorités que de la communauté internationale, les conditions sont maintenant réunies pour lancer un processus dynamique de réconciliation et construire un avenir économique commun. La crise politique a été nettement mise en évidence par la "crise de la terre": une population en expansion rapide, qui double tous les trente ans, vit sur des terres de moins en moins productives à cause de l'érosion et d'une surexploitation généralisée qui ne permet ni périodes de jachère - moyen traditionnel de préserver la fertilité des sols - ni l'utilisation d'intrants modernes comme l'application de grandes quantités de fumure ou d'engrais chimiques. À la suite de la crise, la production a chuté de façon catastrophique en milieu rural comme en milieu urbain, surtout dans les zones les plus touchées par les troubles politiques. De ce fait, le Burundi, traditionnellement autosuffisant sur le plan alimentaire, est aujourd'hui nettement importateur de denrées alimentaires. Les effets immédiats de la crise ont été aggravés par l'embargo (levé fin janvier 1999) qu'avaient imposé au Burundi plusieurs pays voisins depuis 1996, année où presque tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont mis un terme à leurs programmes d'aide au pays.

6. Comme bien d'autres pays africains, le Burundi est victime d'une pauvreté structurelle qui se traduit par une sécurité alimentaire précaire, par la faiblesse des revenus monétaires provenant de l'agriculture ou d'autres activités économiques, par les difficultés d'accès à des services de base comme l'éducation ou la santé et par la pénurie des adductions d'eau potable. Il y a à cette situation de nombreuses raisons interdépendantes mais, dans le cas particulier du Burundi, la pauvreté résulte directement de la très faible productivité du travail. Dans les campagnes, la pauvreté est fonction de plusieurs facteurs, qui pourront en fait servir à cibler les retombées du programme: les familles nombreuses sont généralement plus pauvres que les autres, les ménages avec de jeunes enfants dirigés par une femme sont très vulnérables et les ménages pauvres ont très difficilement accès aux ressources non agricoles. Enfin, la crise a créé une nouvelle catégorie de familles déplacées qui, bien qu'exposées à la pauvreté, ont de bonnes chances de retrouver leur situation antérieure si, comme cela semble vraisemblable, elles peuvent récupérer leurs fermes.

## **B. Données d'expérience**

7. Le FIDA a financé jusqu'ici au Burundi quatre projets, dont deux (Projet de développement rural de l'Est-Mpanda et Projet de développement rural intégré/Ngozi III) ont pris fin avant la crise de 1993. Les deux projets en cours sont le Projet de développement agro-pastoral au Bututsi, mené avec un cofinancement de la Banque africaine de développement (BAfD), et le Projet de gestion des ressources rurales de la province de Ruyigi (PGRRR), mené avec un cofinancement du Fonds de l'OPEP. Le gouvernement, le FIDA, le Fonds de l'OPEP et la BAfD n'ont ménagé aucun effort pour que ces projets continuent à desservir la population rurale, en dépit des conditions extrêmement difficiles, mais les niveaux d'intervention prévus n'ont manifestement pas pu être atteints. Plusieurs enseignements particulièrement utiles ont pu être dégagés pour l'exécution de projets en période de crise: i) les structures de mise en oeuvre doivent être simples mais en même temps solides; ii) les institutions locales doivent être associées à l'exécution; iii) il faut faire la liaison avec les organisations non gouvernementales (ONG) travaillant dans les zones d'intervention; iv) le manque de stabilité dans l'équipe de gestion est source de problèmes d'exécution; v) les mécanismes de cofinancement doivent être bien précisés; vi) un financement parallèle dans différents secteurs semble donner de meilleurs résultats qu'un financement conjoint; enfin, vii) la crise a apparemment suscité dans les communautés de bénéficiaires une attitude beaucoup plus déterminée et dynamique, ce dont il faudrait tirer parti pour améliorer l'exécution des projets.

## **C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Burundi**

8. Le développement économique du Burundi a été touché de plein fouet par une multiplicité de problèmes structurels très lourds qui ont contribué à la crise sociopolitique laquelle les a à son tour exacerbés. Le principal problème, qui se pose depuis longtemps, tient au rythme de la croissance démographique face à une contraction des ressources économiques, notamment des terres agricoles et surexploitées de plus en plus vulnérables à l'érosion. Ce problème fondamental, aggravé par les effets de la crise, a eu pour conséquence d'importantes pertes de cheptel par suite de vols ou de ventes, une chute brutale de la production agricole - qu'il s'agisse de cultures vivrières ou de cultures d'exportation - ainsi que de graves dégâts aux infrastructures socio-économiques. L'embargo imposé par les pays voisins de 1996 à 1999 et qui a également freiné le développement économique et pesé lourdement sur les termes de l'échange du Burundi.

9. Conscients des principaux obstacles au développement, les différents gouvernements ont favorisé la production agricole, dans laquelle ils voyaient le moteur de la croissance économique. Alors que, tout au long des années 70 et au début des années 80, ce sont surtout des interventions sectorielles qui ont favorisé le développement agricole, à partir du milieu des années 80, les actions ont de plus en plus privilégié les exploitations proprement dites en tant qu'unités de production intégrée, avec des besoins très différents. C'est pourquoi, avec l'assistance des principaux donateurs, le Burundi a engagé des efforts de vulgarisation qui, avec le temps, ont pris un caractère de plus en plus participatif. D'autres importants changements d'orientation stratégique ont été apportés dans le même temps, notamment un ajustement structurel destiné à améliorer les services publics et à mieux les adapter à la demande, la libéralisation des services essentiels d'appui à l'agriculture et le renforcement de la participation des communautés aux programmes de lutte contre la pauvreté. D'autre part, l'accent a été mis tout particulièrement sur la gestion et la conservation des ressources naturelles. Conformément à la ligne d'action nationale, la stratégie à long terme du FIDA pour le Burundi vise à améliorer la sécurité alimentaire, essentiellement par une gestion rationnelle des ressources agricoles disponibles (y compris l'eau) et un appui à l'introduction de techniques améliorées et à l'utilisation d'intrants modernes. D'autre part, les projets actuellement financés par le FIDA accordent la priorité à la conservation des sols parce que les mesures biologiques dans ce domaine sont un maillon vital dans l'intégration agropastorale. Il faut d'autre part accroître les possibilités d'activités rémunératrices pour les pauvres en général et pour les femmes en particulier et - ce qui n'est pas le moins important - leur permettre d'acheter durablement les intrants essentiels à

une stratégie à long terme d'amélioration de la fertilité et de la productivité des sols. Pour concrétiser ces options stratégiques, il faut des systèmes et institutions d'appui plus solides, notamment un service de vulgarisation participative s'appuyant sur les résultats de travaux de recherche et développement.

10. L'apaisement des tensions sociales et politiques au Burundi, dont a pris acte la communauté internationale, offre une occasion de relancer les efforts nationaux pour améliorer et préserver la base de ressources agricoles. Cependant, toute relance doit être à la fois rapide et solidement arrimée aux préoccupations et initiatives des communautés rurales pour contribuer à la reconstitution du tissu social nécessaire à l'instauration de la paix et pour améliorer les pratiques agricoles de manière à faciliter l'exploitation de ce qui est en réalité la ressource économique primordiale des paysans pauvres. Pour cela, il faut renforcer la stratégie nationale dans trois secteurs déterminants: i) les rapports entre les autorités et la communauté des bénéficiaires doivent s'appuyer beaucoup plus sur les groupements et associations et sur la collaboration instaurée avec les ONG locales et internationales; ii) il faut rétablir le capital productif des paysans, notamment le cheptel - mesure cruciale pour une réelle intégration agropastorale; iii) il faut remettre en état les infrastructures de base. Ce dernier point est jugé prioritaire par les bénéficiaires mais les investissements directs dans ce domaine pourraient aussi devenir un pôle de développement et de réconciliation communautaire.

## **DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME**

### **A. Zone du programme et groupe cible**

11. À l'exception de la composante Infrastructures sociales, qui appuiera également des activités dans les provinces de Ruyigi et de Bururi (zones déjà desservies par les projets actuellement soutenus par le FIDA), le programme sera mené dans quatre provinces seulement, à savoir Cibitoke au nord-ouest, Gitega et Karuzi au centre et Kayanza au nord. Ces provinces ont été choisies sur la base des critères suivants: i) niveau de pauvreté structurelle; ii) degré de dénuement au sortir de la crise; iii) situation actuelle et prévue du point de vue de la sécurité; iv) possibilité de relancer dans un avenir prévisible les programmes de développement agricole et/ou rural dans certaines zones qui ont fait l'objet d'une suspension. La zone retenue pour le programme, qui comprend une partie de la plaine de l'Imbo et aussi une partie de la chaîne montagneuse encore largement couverte de forêt naturelle, présente des caractéristiques écologiques, agro-économiques et sociopolitiques très diverses mais elle est pour l'essentiel constituée de régions agro-écologiques appartenant au plateau central. Les provinces de Cibitoke et Karuzi ont été parmi les plus durement touchées par la crise puisque 50% au moins de la population est partie ou a été déplacée. Les infrastructures socio-économiques ont elles aussi terriblement souffert (la province de Karuzi était déjà très en retard à cet égard par rapport aux autres provinces avant la crise). La province de Gitega et, en particulier, celle de Kayanza, les deux plus peuplées du pays, ont été épargnées par le pire de la crise et seule une proportion relativement modeste de la population a été déplacée. Avant que les troubles civils n'éclatent, toutes les provinces à l'exception de Cibitoke étaient considérées comme extrêmement pauvres. Cependant, la province de Cibitoke a été si durement touchée qu'en 1997 elle venait tout juste avant la province de Karuzi, elle-même frappée de plein fouet. En 1998, la plupart des ménages déplacés sont revenus sur leur exploitation et ont repris leurs activités de production. Dans les quatre provinces, la proportion de personnes déplacées recule et se trouve déjà au-dessous du seuil de 5%.

12. Compte tenu des seuils de pauvreté fixés officiellement pour 1990 et qui donnent un aperçu de la situation "structurelle", la zone du programme compte environ 33% de tous les ménages pauvres du Burundi alors que l'ensemble de ses habitants représente moins de 30% de la population du pays. De ce fait, la zone du programme est plus pauvre que la moyenne. Selon des estimations chiffrées du groupe cible établies à partir des données sur la prévalence de la pauvreté pour 1990 et 1997, il y a



actuellement, sur une population totale de 1,8 million d'habitants, entre 756 000 et 1 167 000 personnes très pauvres qui vivent dans l'insécurité alimentaire. Cela correspond à une fourchette allant de 126 000 à 195 000 ménages paysans. La crise a acculé à la pauvreté des groupes de ménages qui n'étaient pas démunis auparavant. Un exemple caractéristique est celui des ménages dirigés par une femme, dont le nombre se serait accru sensiblement. On signale aussi de nombreux ménages d'orphelins pris en charge par des enfants. Ces groupes devront retenir particulièrement l'attention, notamment lors des premiers stades, pendant lesquels les rapatriés seront particulièrement vulnérables.

## **B. Objectifs du programme**

13. L'objectif du programme est de contribuer à instaurer des conditions favorables pour que les ruraux pauvres et la communauté à laquelle ils appartiennent puissent définir et appliquer des stratégies individuelles et collectives durables pour surmonter ce qu'ils ressentent comme des obstacles essentiels à l'amélioration de leur sécurité alimentaire et de leurs revenus et pour alléger la pression sur leurs moyens de subsistance - facteur de tension sociale depuis longtemps.

14. Le programme a été préparé après consultations approfondies avec de petits paysans pauvres de la zone concernée. Les problèmes qu'ils ont dégagés sont à la fois complexes et interdépendants. À court terme, il s'agit de reconstituer le capital des ménages vulnérables que la crise a plongés dans la misère, de réactiver dans l'immédiat les mécanismes d'offre d'intrants agricoles essentiels aux cultures vivrières et, enfin, de rétablir des éléments du système de cultures de rente, dont beaucoup de paysans dépendent pour acheter les intrants de base. Faute de répondre à ces besoins, il sera difficile de donner aux plus pauvres, qui n'ont que peu d'épargne ou de biens, les moyens de sortir rapidement de la crise pour se retrouver au niveau antérieur. À moyen terme, l'objectif est de freiner la dégradation des sols et d'atténuer la pression sur les systèmes de production en exploitant plus systématiquement les ressources de "réserve" telles que les marais et en réintroduisant l'élevage dans les systèmes agricoles mixtes, principalement par le biais de mécanismes éprouvés de crédit en nature. Les problèmes des paysans et communautés pauvres ne concernent pas exclusivement et directement l'agriculture car leurs aspirations portent sur trois domaines: renforcer la capacité des communautés pour qu'elles puissent formuler elles-mêmes leurs plans et les appliquer avec une aide extérieure, renforcer la capacité économique et sociale des femmes pour leur permettre de jouer leur rôle fondamental dans la vie rurale, surtout depuis la crise, et, enfin, mettre en place des infrastructures économiques et sociales grâce auxquelles les ruraux pourront investir dans des activités économiques et dans leur propre développement.

15. Étant donné que les communautés insistent pour prendre en main leur développement, toutes les activités sur le terrain seront planifiées avec elles. L'application de ces plans exigera l'instauration de partenariats entre les communautés, les secteurs public et privé et les ONG. Chaque groupement recevra un appui pour pouvoir participer aux activités planifiées au niveau communautaire, dans le cadre d'une structure organique qui devrait constituer un modèle éprouvé pour le développement rural durable au Burundi et permettre de concrétiser la relance de stratégie nationale de décentralisation et de privatisation.

## **C. Composantes**

16. Pour parvenir aux objectifs ci-dessus, le programme, qui sera exécuté sur sept ans, comportera six composantes: a) développement communautaire; b) appui à la production paysanne; c) aménagements du territoire et conservation des ressources naturelles; d) développement des infrastructures socio-économiques; e) appui aux initiatives locales; f) coordination du programme.

17. **Développement communautaire.** L'exécution du programme se fondera sur des plans de développement communautaire, de manière que les activités soient adaptées aux besoins des



communautés concernées. Les interventions dans ce domaine auront pour but de créer les conditions favorables au dialogue entre les différents acteurs sociaux, d'aider à constituer des organisations paysannes sur la base d'intérêts économiques et, enfin, d'encourager les activités rémunératrices. Une formation est prévue à plusieurs niveaux: i) formation et sensibilisation des paysans et des membres de la communauté; ii) formation des agents de développement à tous les niveaux; iii) formation technique et professionnelle. Pour aider les organismes d'exécution à prendre en compte les besoins des femmes, un atelier de sensibilisation à la problématique hommes-femmes sera organisé dès le démarrage du projet. Les activités de développement communautaire seront menées avec l'appui d'ONG spécialisées qui travailleront avec les comités locaux de colline, de secteur, de commune et de province.

18. **Appui à la production paysanne.** Pour stimuler la production paysanne, le projet appuiera les activités d'élevage ainsi que les cultures vivrières et les cultures d'exportation. Pour les cultures vivrières, il s'agira de rétablir l'offre d'engrais et d'outils et de fournir des semences et du matériel végétal améliorés. Pour fournir des intrants aux paysans, on aura recours à deux mécanismes: a) la première année, les intrants indispensables seront distribués gratuitement en vue d'aider les ménages les plus touchés par la crise à relancer la production; b) un financement permettra de garantir à plus long terme l'approvisionnement en engrais par des filières commerciales. À cette fin, un fonds renouvelable sera créé afin de faciliter les importations et la distribution par des commerçants locaux au service des communautés. Étant donné que, pour maintenir les rendements, il faut un matériel végétal vigoureux et sain, on renforcera aussi la capacité nationale de production de semences en remettant sur pied six fermes semencières d'État (avant de les privatiser) et en aidant des groupements de paysans à procéder à la multiplication de semences destinées à la vente. L'intégration de l'élevage dans l'agriculture paysanne est un moyen de préserver la fertilité des sols et représente aussi une activité très rentable pour les paysans qui ont accès à des plantes fourragères. Dans un premier temps, le programme aidera à réintroduire l'élevage (bovins, ovins, caprins et porcins) sur des fermes très démunies par le biais de prêts en nature et par la création d'un fonds de garantie qui permettra de mobiliser un financement auprès de coopératives locales d'épargne et de crédit. Au titre de l'appui technique à l'élevage, un centre de transit et de quarantaine sera créé dans chaque province visée par le programme, et le Centre national d'insémination artificielle ainsi que le Laboratoire vétérinaire national seront rééquipés.

19. Les cultures traditionnelles d'exportation et de rente étant la seule source de revenus des paysans, il leur faudra des filières sûres pour pouvoir acheter régulièrement des intrants agricoles. Le programme financera une aide sélective à la production et à la commercialisation du thé, du café, du riz et du coton. Pour le thé et le café, il financera un appui à des pépiniéristes privés afin de régénérer et développer modérément la zone actuellement cultivée et de remettre en état des infrastructures essentielles telles que centres de dépulpage de café, hangars de stockage d'intrants et hangars de collecte des feuilles vertes. Pour le coton, des activités d'appui aux infrastructures sont prévues, de même que la réintroduction de la traction animale dans la région de l'Imbo-Nord. Pour les quatre types de cultures, des fonds renouvelables seront créés afin de garantir l'approvisionnement en engrais et appuyer des activités de vulgarisation spécialisées. Pour aider à mettre au point et diffuser des techniques adaptées à la situation locale, l'Institut de recherches agronomiques du Burundi (ISABU) sera renforcé pour pouvoir faire des travaux de recherche appliquée, et deux unités provinciales de recherche appliquée bénéficieront d'un appui pour reprendre leur activité et assurer le suivi des essais en exploitation. Le programme renforcera le Centre national de technologies agro-alimentaires, qui sera chargé de faire des recherches sur le traitement agro-alimentaire après récolte, et développera également la capacité de vulgarisation des Directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage (DPAE).

20. **Aménagement du territoire et conservation des ressources naturelles.** Face au morcellement croissant des exploitations, le programme appuiera plusieurs activités destinées à



accroître la productivité des terres. Des marais seront mis en valeur sur environ 2 300 ha dans les provinces de Gitega, Karuzi et Kayanza (la province de Cibitoke ne compte quasiment pas de zones de marais). Trois types de marais, cultivés depuis longtemps en saison sèche, seront aménagés: a) ceux qui ne demandent que des mesures de drainage simples; b) ceux qui comportent des déclivités permettant l'irrigation par gravité mais n'ont pas besoin d'ouvrages de protection contre les crues; c) les marais hydromorphes où la riziculture est pratiquée mais qui pourraient se prêter à d'autres cultures en d'autres saisons avec un système de drainage et de protection contre les crues. Les DPAE provinciales seront renforcées par une cellule spécialisée de génie rural qui sera chargée de la mise en valeur des marais.

21. L'aménagement anti-érosif des collines et la conservation des sols sont indispensables au Burundi pour préserver la fertilité des sols et freiner l'érosion. En règle générale, les mesures mécaniques de lutte contre l'érosion ont échoué parce qu'elles demandaient trop de main-d'oeuvre au stade initial et pour l'entretien. De plus, les paysans considèrent que cette forme de lutte contre l'érosion fait perdre des terres arables. C'est pourquoi le programme appuiera des mesures biologiques de conservation des sols et des activités d'agroforesterie consistant à planter du fourrage permanent ou des espèces agroforestières le long des courbes de niveau - méthodes qui ont pour avantage de produire de la biomasse utilisable pour un élevage intensif ou la fabrication de compost. Le programme aidera à produire du matériel végétal pour la conservation biologique des sols, et des groupements de pépiniéristes recevront du matériel végétal de base qu'ils devront multiplier. Les matériels végétaux destinés à la conservation des sols seront fournis gratuitement aux bénéficiaires.

22. Il est également prévu de financer un programme expérimental de terrassement radical, qui a pour effet d'atténuer les dégâts du ruissellement et de faciliter la pénétration de l'eau dans le sol, afin d'améliorer l'efficacité des intrants appliqués. Cette technique, expérimentée avec succès et adoptée au Rwanda dans des conditions analogues, n'a pas encore été appliquée au Burundi et il faudra donc former une équipe de techniciens au Rwanda. Des démonstrations à caractère expérimental seront faites pendant trois ans sur des terres domaniales, pour que les terrasses aménagées puissent être finalement remises à des particuliers, les femmes ayant la priorité. Une évaluation sera faite la quatrième année avant le lancement d'un programme de terrassement radical sur des terres appartenant à des paysans privés qui se seront portés volontaires. Toutes les dépenses encourues pendant la phase expérimentale seront prises en charge par le programme; l'aménagement de terrasses privées dans la seconde phase sera réalisé par les bénéficiaires eux-mêmes, qui recevront des rations alimentaires pour compenser la perte de récoltes pendant la durée des travaux.

23. **Développement des infrastructures socio-économiques.** L'alimentation en eau des villages, l'assainissement et le renforcement des infrastructures sociales collectives bénéficieront d'une aide dans le cadre de cette composante. Le programme d'alimentation en eau aura pour but de remettre en état environ 460 adductions d'eau dans les quatre provinces et d'aménager 800 petites sources dans les provinces de Ruyigi et Bururi. Les travaux relatifs aux réseaux plus importants seront exécutés directement par la Direction générale de l'hydraulique et de l'électrification rurales (DGHER) tandis que les travaux d'aménagement des sources seront confiés aux ONG et aux communautés locales. Tous les ouvrages d'approvisionnement en eau seront remis aux villages concernés dans le cadre de la réglementation en vigueur et les bénéficiaires recevront une formation pour pouvoir en assurer le fonctionnement. En matière d'assainissement, il s'agira de construire environ 150 blocs-latrines à huit cabines dans des lieux publics (hôpitaux, écoles, marchés) conformément aux normes fixées par les autorités. Un fonds de développement communal de 400 000 USD permettra aux communautés de financer les investissements dont elles ont besoin dans des infrastructures sociales ou des équipements particuliers.

24. **Appui aux initiatives locales.** Le programme financera la création et le fonctionnement d'un centre de développement familial dans chaque province pour répondre aux besoins spécifiques des femmes en matière de développement. Ces centres mèneront les activités techniques suivantes:





a) campagnes d'information, d'éducation et de communication; b) alphabétisation fonctionnelle; c) appui à des activités rémunératrices en faveur des femmes, l'accent étant mis spécialement sur la promotion de techniques économisant leur main-d'oeuvre. On s'inspirera de l'expérience acquise auprès des centres de la province de Ruyigi, financés par le FIDA dans le cadre du PGRRR, pour définir la structure et les modalités de gestion des centres envisagés. Le programme apportera d'autre part des fonds pour remettre sur pied le centre multifonctionnel de Gitega, qui sera l'antenne de nombreux programmes de formation des femmes. Dans le cadre du PGRRR, le fonds de développement communal s'est avéré un bon moyen de fournir à la population un financement pour les activités de production. Tirant parti de cette expérience, le programme financera des fonds de développement communal dans les quatre provinces afin d'encourager des activités rémunératrices au profit des communes. Le choix des activités à financer dépendra des résultats d'analyses techniques et financières détaillées.

25. **Coordination du programme.** Une cellule de coordination du programme (CCP) sera créée à Bujumbura, au Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction (MINIPLAN). Cette cellule comportera six unités: gestion, planification et suivi-évaluation, finances et comptabilité, développement communautaire, production paysanne et, enfin, infrastructure. Chaque unité sera gérée par un expert de haut niveau recruté sur des fonds du programme pour toute la durée du projet. Les pouvoirs publics mettront à la disposition de la CCP un personnel d'appui ayant les qualifications voulues.

#### **D. Coûts et financement du programme**

26. Le coût total du programme est estimé à 34,2 millions de USD (19,6 milliards de BIF), dont 2,0 millions de USD pour les provisions pour aléas financiers et aléas d'exécution. La part en devises est évaluée à 10,8 millions de USD, soit 31,6% du coût total du programme. Les taxes, qui s'élèvent à 3,3 millions de USD (9,6% du coût total du programme), sont incluses dans tous les coûts unitaires, le cas échéant elles seront imputées sur les budgets pertinents de l'État ou feront l'objet d'une exonération, procédure bien établie pour les projets financés au Burundi par des donateurs étrangers. L'ensemble des coûts du programme par composante est récapitulé dans le tableau 1.

**TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

<b>Composante</b>	<b>Monnaie locale</b>	<b>Devises</b>	<b>Total</b>	<b>% en devises</b>	<b>% des coûts de base</b>
<b>Développement communautaire</b>	<b>1 555,7</b>	<b>183,0</b>	<b>1 738,7</b>	<b>11</b>	<b>5</b>
<b>Appui à la production paysanne</b>					
Cultures vivrières	1 407,0	1 358,1	2 765,1	49	9
Élevage	1 142,2	626,5	1 768,7	35	5
Cultures de rente	1 079,0	741,4	1 820,3	41	6
Recherche appliquée	603,6	248,8	888,4	32	3
Vulgarisation	1 445,1	1 356,2	2 701,3	47	9
<b>Total partiel</b>	<b>5 650,5</b>	<b>4 236 5,2</b>	<b>10 285,2</b>	<b>43</b>	<b>32</b>
<b>Aménagement du territoire et conservation des ressources naturelles</b>					
Marais	2 028,5	565,1	2 593,7	22	8
Conservation des sols	1 625,6	104,5	1 730,1	6	5
<b>Total partiel</b>	<b>3 654,1</b>	<b>669,7</b>	<b>4 323,8</b>	<b>15</b>	<b>13</b>
<b>Développement des infrastructures socio-économiques</b>	<b>6 106,5</b>	<b>3 535,7</b>	<b>9 642,2</b>	<b>37</b>	<b>30</b>
<b>Appui aux initiatives locales</b>					
Activités en faveur des femmes	1 650,5	840,2	2 490,6	34	8
Investissements communaux	823,5	-	823,5	-	3
<b>Total partiel</b>	<b>2 474,0</b>	<b>840,2</b>	<b>3 314,2</b>	<b>25</b>	<b>10</b>
<b>Coordination du programme</b>	<b>2 490,4</b>	<b>785,9</b>	<b>3 276,3</b>	<b>24</b>	<b>10</b>
Provision pour aléas d'exécution	21 931,3	10 250,8	32 182,1	32	100
Provision pour aléas financiers	787,6	331,7	1 119,3	30	3
Provision pour aléas financiers	714,8	209,7	924,5	23	3
<b>Total des coûts du programme</b>	<b>23 433,7</b>	<b>10 792,2</b>	<b>34 225,9</b>	<b>32</b>	<b>106</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

27. Le programme proposé sera financé par un prêt du FIDA de 20 millions de USD (soit 58% du coût total du programme). La contribution du Fonds de l'OPEP se montera à 8,3 millions de USD (24%), celle du Programme alimentaire mondial (PAM) à 1,2 million de USD (3,4%), celle des bénéficiaires à 1,2 million de USD (3,5%), et celle du gouvernement à 3,5 millions de USD (10,2%), taxes comprises (3,3 millions de USD). Le plan de financement indicatif par composante figure dans le tableau 2.

**TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
(en millions de USD)

	FIDA		OPEP		PAM		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
<b>DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE</b>	1,7	90,8	-	-	-	-	-	-	-	-	1,8	5,4	0,2	1,5	0,2
<b>APPUI À LA PRODUCTION PAYSANNE</b>															
Cultures vivrières	2,7	97,9	-	-	-	-	-	-	-	-	2,7	7,9	1,3	1,3	0,1
Élevage	1,7	88,7	-	-	-	-	-	-	-	-	1,8	5,3	0,6	1,0	0,2
Cultures de rente	1,7	90,9	-	-	-	-	-	-	0	-	1,8	5,3	0,7	0,9	0,2
Recherche appliquée	0,8	88,6	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	2,7	0,3	0,5	0,1
Vulgarisation	2,5	84,3	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	8,3	1,3	1,1	0,4
<b>Total partiel</b>	9,1	90,3	-	-	-	-	-	-	0	-	10,1	29,6	4,3	4,8	1,1
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES</b>															
Marais	1,9	66,6	-	-	0,3	10,6	-	-	0,3	12,1	2,8	8,4	0,6	2,0	0,3
Conservation des sols	1,2	60,2	-	-	0,3	16,6	-	-	0,4	20,2	2,0	5,6	0,1	1,7	0,1
<b>Total partiel</b>	3,0	64,0	-	-	0,6	13,0	-	-	0,7	15,3	5,0	14,0	0,7	3,7	0,4
<b>DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>	-	-	8,3	79,3	0,5	5,2	-	-	0,5	4,7	10,5	30,6	3,8	5,5	1,1
<b>APPUI AUX INITIATIVES LOCALES</b>															
Activités en faveur des femmes	2,2	83,2	-	-	-	-	0,1	4,9	-	-	3,0	7,7	0,9	1,4	0,3
Investissements communaux	0,91	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	2,7	-	0,9	-
<b>Total partiel</b>	3,1	87,5	-	-	-	-	0,1	3,6	-	-	3,5	10,4	884	2,3	0,3
<b>COORDINATION DU PROGRAMME</b>	2,9	87,1	-	-	-	-	0,1	2,8	-	-	3,5	10,1	830	2,3	0,3
<b>Décaissement total</b>	20,0	58,4	8,3	24,3	1,1	3,4	0,2	0,7	1,2	3,6	34,2	100,0	10,8	20,1	3,3

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



## E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

28. **Passation des marchés.** Les passations des marchés pour les biens, les travaux et les services requis par le programme se feront conformément aux directives du FIDA en la matière. Compte tenu de leur taille, les contrats individuels de construction et de remise en état des infrastructures n'intéresseront probablement pas les entrepreneurs étrangers; par conséquent les contrats dont le montant est compris entre 10 000 USD et 50 000 USD feront l'objet d'appels d'offres nationaux. Pour les contrats de moins de 10 000 USD, on consultera les fournisseurs à l'échelon national, avec présentation d'au moins trois devis. L'aménagement des marais sera réalisé en régie administrative. Les contrats portant sur les systèmes villageois d'adduction d'eau dont la longueur égale ou excède 7 km feront l'objet d'appels d'offres internationaux. Les véhicules et les intrants agricoles chimiques seront regroupés en lots de taille appréciable pour pouvoir être assujettis aux procédures d'appels d'offres internationaux si les contrats sont supérieurs à 50 000 USD. Les contrats pour les véhicules et les engrais chimiques coûtant moins de 50 000 USD et les contrats pour les équipements et le matériel, d'un montant supérieur à 50 000 USD, seront soumis aux procédures d'appels d'offres nationaux. Les contrats pour les équipements et le matériel d'un montant estimatif compris entre 10 000 et 50 000 USD seront adjugés après consultation de fournisseurs à l'échelon international. Les marchés inférieurs à 10 000 USD seront passés après consultation de fournisseurs à l'échelon national. Tous les contrats d'un montant supérieur à 50 000 USD devront faire l'objet d'un examen préalable par l'institution coopérante. Le recrutement des consultants sera assujetti aux procédures de l'institution coopérante agréées par le FIDA. Les marchés portant sur les intrants agricoles destinés au fonds d'intervention et de réhabilitation du programme seront passés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)/Bureau des opérations spéciales de secours selon des procédures ayant l'agrément du FIDA.

29. **Décaissements.** Compte tenu de son expérience dans le pays, le FIDA prévoit de décaisser le prêt sur une période de sept ans. Les retraits sur le compte de prêt, pour les dépenses ayant trait à des contrats de moins de l'équivalent de 10 000 USD d'une part, et pour les dépenses se rapportant à la mise en valeur des marais, aux coûts de fonctionnement et à la formation, d'autre part, seront effectués contre présentation d'états de dépense certifiés. Le CCP centralisera les pièces justificatives qui pourront être examinées par les missions périodiques de supervision et dans le cadre des vérifications annuelles des comptes du programme. Les retraits concernant toutes les autres dépenses se feront sur présentation de toutes les pièces justificatives. Dans le souci de mettre à la disposition du programme une allocation budgétaire suffisante et les liquidités indispensables à sa bonne marche, la CCP ouvrira et administrera un compte spécial dans une banque agréée par le FIDA et l'utilisera pour financer les dépenses imputables au FIDA. Le compte sera libellé en dollars des États-Unis et sera crédité d'une somme initiale de 1,0 million d'USD, correspondant à la part des dépenses estimatives incombant au FIDA pendant les quatre premiers mois du programme. Le compte sera réapprovisionné à la demande du gouvernement conformément aux procédures établies. La contribution du gouvernement au programme au titre des taxes et des salaires sera déposée sur un compte de projet ouvert dans une banque locale agréée par le FIDA. Le gouvernement remettra au FIDA un document officiel exemptant le programme de tous droits et taxes en conformité avec la politique fiscale. Le gouvernement confirmera par lettre au FIDA que les salaires ont été déjà inclus dans les budgets respectifs des institutions/ministères participants.

30. **Comptabilité et vérification des comptes.** La comptabilité publique est satisfaisante et conforme aux principes de comptabilité généralement admis. Toutefois, la codification comptable et budgétaire sera affinée pour permettre de reconnaître, d'enregistrer et de classer les dépenses par activité à l'échelon provincial en vue de simplifier, d'établir et de suivre les plans de travail et budgets annuels (PTBA) des provinces. Des dispositions seront prises pour que les comptes du programme de chaque année budgétaire soient vérifiés conformément aux principes de vérification

des comptes généralement admis. Le rapport de vérification des comptes, accompagné d'un avis indépendant sur les états de dépense certifiés et le mécanisme du compte spécial, sera soumis au FIDA et à l'institution coopérante dans les six mois qui suivent la fin de l'année budgétaire.

## **F. Organisation et gestion**

31. **Coordination.** Les plans de développement communautaire seront la force motrice de toutes les activités du programme. Ils seront établis par les communautés participantes et serviront de base aux interventions du programme. La coordination des communautés participantes sera assurée par des comités de coordination de colline correspondant au niveau le plus décentralisé. Dans chaque province, la coordination du programme incombera à un comité provincial présidé par le gouverneur de la province, et composé d'élus des communautés, de fonctionnaires communaux et provinciaux et de représentants des ONG. Ces comités se réuniront six fois par an pour contrôler que les activités sont menées de façon cohérente conformément à l'approche du développement communautaire et pour apprécier l'avancement des plans de développement communautaire.

32. Au niveau central, deux institutions se partageront la responsabilité de la coordination du programme. Premièrement le Comité de pilotage national composé de deux sous-comités: i) le Comité de pilotage sectoriel et politique et ii) le Comité de pilotage technique. Les ministres dont le ministère participe au programme et le coordinateur du programme, qui fera fonction de secrétaire, siégeront dans le premier sous-comité. Celui-ci, qui décidera des orientations sectorielles et politiques du programme, se réunira deux fois par an pour évaluer l'exécution et l'avancement du programme dans son ensemble, et pour examiner et approuver le PTBA du programme. Le Comité de pilotage technique se composera des directeurs généraux des ministères impliqués, du coordinateur de programme (secrétaire), et de représentants des bénéficiaires. Il se réunira tous les trois mois pour veiller concrètement à la coordination entre les divers ministères participants, en assurant notamment le suivi et le contrôle technique des activités du programme, dont il examinera par ailleurs le PTBA avant qu'il ne soit soumis au Comité de pilotage sectoriel et politique pour approbation. Tous les organismes publics, semi-publics et privés impliqués dans la mise en oeuvre du programme seront invités à désigner des représentants pour siéger au Comité de pilotage technique. La CCP, créée au MINIPLAN, sera responsable de l'exécution du programme et de la coordination entre les diverses composantes d'une part, les institutions et les bailleurs de fonds d'autre part. La CCP bénéficiera d'une enveloppe budgétaire annuelle qui lui permettra de recruter du personnel local du plus haut niveau.

33. **Exécution du programme.** Le PTBA constituera l'outil de gestion le plus important. Sa préparation affirmera la nature fondamentalement participative du processus de développement communautaire. La planification des activités du programme reposera sur la participation des populations cibles grâce aux mécanismes de développement communautaire, garantissant ainsi que le programme répondra précisément et uniquement aux besoins dûment répertoriés au niveau local. Par conséquent, le travail de planification consistera à synthétiser aux échelons sectoriel, communal et provincial, les plans et les programmes soumis par les bénéficiaires ou par les groupements de bénéficiaires et les organismes, tels que les ONG locales, travaillant avec eux.

34. **Suivi et évaluation.** Elle relèvera directement de la responsabilité des spécialistes au sein de la CCP. Le recrutement à court terme de personnel d'assistance complémentaire lors du bilan à mi-parcours et de l'évaluation finale du programme sera financé par des crédits budgétaires spéciaux. Un expert en suivi et en évaluation des opérations de développement communautaire interviendra tout au long de l'exécution du programme, à raison d'un à deux mois par an. Le suivi du programme reposera sur l'examen d'une série d'indicateurs clés, dont une première liste sera élaborée au cours du séminaire de démarrage. À partir des indicateurs retenus, la CCP préparera des rapports d'avancement semestriels qui serviront de base aux discussions du Comité national de pilotage, dans



le cadre de ses deux sous-comités, et aux ateliers de programmation et de suivi qui seront organisés deux fois par an. Le spécialiste du suivi et de l'évaluation à la CCP rédigera un rapport annuel dans lequel il fera figurer les données quantitatives et qualitatives ayant trait aux indicateurs, et une discussion sur les évolutions observées, les problèmes rencontrés et les enseignements à mettre à profit pour l'exécution du projet. Ces rapports aborderont plus spécifiquement les aspects suivants: a) la réaction des bénéficiaires face aux institutions liées au programme; b) l'évolution des associations et des groupements locaux; c) la situation des femmes et des jeunes; d) l'impact des activités du programme sur l'environnement.

35. Le programme étant planifié sur sept ans, il sera indispensable d'organiser un bilan à mi-parcours pendant lequel les responsables du programme analyseront en détail: a) le respect du calendrier d'exécution original; b) pour chaque composante, les progrès constatés, les obstacles rencontrés et les perspectives de développement; c) l'impact du programme sur la production des cultures et de l'élevage; d) les retombées sur l'environnement; et e) la nécessité éventuelle de réorienter la portée et les méthodes du programme. L'évaluation finale traitera plus spécialement des aspects suivants: i) comparaison entre les objectifs et les résultats du programme pour ce qui est de l'amélioration de la production et de la commercialisation dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage; ii) résultats observés, problèmes rencontrés et évolution prévisible des principales activités une fois le programme achevé; et iii) possibilités d'application des méthodologies dans d'autres régions et/ou de poursuite des activités du programme.

### G. Justification économique

36. **Bénéficiaires.** Il est impossible de fixer avec précision le nombre escompté de ménages qui bénéficieront du programme proposé, puisqu'ils sont susceptibles de participer, simultanément ou successivement, à plusieurs activités du programme. Les données ci-dessous donnent un aperçu de l'éventail potentiel des bénéficiaires qui pourraient participer aux actions du programme.

- Le programme devrait améliorer directement la production vivrière d'au moins 40 000 ménages des collines.
- Au moins 20 000 agriculteurs pourront cultiver leurs parcelles de marais dans de bien meilleures conditions.
- Environ 16 160 planteurs de thé et un nombre indéterminé mais beaucoup plus élevé de planteurs de café bénéficieront du programme grâce à l'amélioration des services d'appui technique.
- Environ 10 000 fermiers devraient recevoir des animaux d'élevage dans le cadre des systèmes de distribution de crédit en nature prévus par le programme.
- Les interventions à caractère social toucheront également un très grand nombre de bénéficiaires. Ainsi, le programme d'adduction d'eau doit bénéficier à au moins 250 000 villageois, et 16 000 personnes, des femmes pour la plupart, auront suivi des cours d'alphabétisation fonctionnelle.

37. **Avantages.** À plein régime, la production des cultures vivrières principales (maïs, haricots, pois, riz et pommes de terre) devrait passer de 28 000 t à 45 000 t environ, soit une augmentation de 58% par rapport à la situation actuelle. Ce pourcentage intègre évidemment la remise à niveau après la baisse de production imputable à la crise. Les cultures de rente et l'élevage devraient également afficher des augmentations importantes bien que moins spectaculaires. Au nombre des avantages du programme, il faut ajouter l'organisation de la population rurale, ainsi mobilisée en faveur de la paix

et de la concertation, et l'amélioration significative de la protection de l'environnement, principalement à travers l'adoption de méthodes biologiques de conservation des sols et la mise en place de systèmes de gestion rationnels adaptés à la fragilité des marais. En outre, un grand nombre de ménages disposeront de points d'eau potable permanents situés à une distance raisonnable. Le programme créera des emplois, directement grâce aux activités d'investissement prévues et indirectement par le biais des petites entreprises susceptibles de se développer avec l'aide du programme. Les avantages liés à ces dernières sont impossible à quantifier. Le taux de rentabilité économique calculé sur 20 ans est estimé à 18,1% par an et les analyses de sensibilité habituelles démontrent sa stabilité face à de fortes variations défavorables affectant les coûts prévus et/ou la matérialisation des avantages.

### **H. Risques**

38. Le risque majeur qui pourrait compromettre sérieusement l'exécution et les résultats du programme réside dans l'instabilité politique qui perdure. Toutefois le passé récent a démontré que, même en situation de crise, l'exécution des projets n'est pas remise en cause si leurs objectifs et les rythmes de travail sont adaptés aux circonstances. Le déroulement des projets actuellement financés par le FIDA laisse penser que des projets bien exécutés peuvent contribuer à atténuer l'instabilité, tout au moins dans leur zone d'intervention directe. Un autre risque implicitement encouru par le programme tient à l'importance nécessairement accordée aux méthodes participatives pour le développement communautaire. De façon générale ces méthodes ont eu des résultats intéressants, à l'échelon des villages, y compris dans les zones durement touchées par la crise, mais elles n'ont jamais été appliquées à l'échelle que prévoit le présent programme. L'extension de méthodes adoptées dans un cadre villageois à une zone beaucoup plus vaste pourrait entraîner des blocages administratifs. Les propositions en matière de gestion, plus particulièrement la création d'une cellule de gestion efficace, dépendant directement d'un comité de haut niveau (envers lequel le gouvernement s'est engagé avec détermination) devrait permettre au programme de résoudre les problèmes au cas par cas.

### **I. Impact sur les femmes**

39. Au Burundi, le rôle joué par les femmes dans la société évolue clairement en leur faveur. Le programme favorisera cette évolution par le biais de nombreuses activités ciblant spécifiquement les femmes. La création de quatre centres de développement familial et la remise en état du Centre multifonctionnel de Gitega sont des éléments déterminants du programme puisque ces institutions assureront la plus grande partie du programme général de formation axée sur les femmes et mèneront notamment des actions de sensibilisation. Ce programme comprend une vaste opération d'alphabétisation qui, si elle s'adresse plus spécifiquement aux femmes n'exclut pas entièrement les hommes. D'autres interventions du programme auront probablement des retombées très positives pour les femmes, comme le vaste programme d'adduction d'eau dans les villages qui allégera considérablement le fardeau des femmes, toujours chargées d'aller chercher l'eau. Lorsque des terres nouvellement mises en valeur seront disponibles (par exemple dans les marais et sur les terrasses expérimentales aménagées sur les terres domaniales), elles bénéficieront en priorité aux ménages dépendant d'une femme seule (les propositions communautaires sur ce point seront un critère de sélection des sites qui seront aménagés avec l'appui du programme).

### **J. Impact sur l'environnement**

40. Les retombées sur l'environnement de toutes les actions proposées seront clairement détaillées dans les plans de développement communautaires. Dans le cadre du développement communautaire, les agents de la vulgarisation insisteront particulièrement sur la nécessité de conserver les ressources naturelles, et notamment de protéger les sols dans les zones de culture et de pâturage.

41. S'il est vrai que le programme encouragera l'utilisation d'engrais chimiques, il ne contribuera pas à la dégradation de l'environnement puisque les applications recommandées serviront à compenser les déficits naturels des sols en éléments nutritifs, notamment en azote. L'utilisation des engrais chimiques s'accompagnera de campagnes de promotion en faveur des engrais organiques (compost et fumier) liés à l'introduction de méthodes biologiques de conservation des sols. De fait, la fertilisation organique précédera l'introduction des engrais chimiques pour favoriser leur absorption totale par la végétation. Pour ce qui est de la culture du coton, le programme financera la reprise des opérations de contrôle phytosanitaire traditionnelles. Dans le souci de réduire les risques liés à l'emploi excessif ou inapproprié des produits chimiques, le programme financera une campagne, sous la forme de dépliants illustrés, pour sensibiliser les planteurs de coton, et insistera sur le recouvrement intégral des coûts. Il a été proposé de protéger les zones cultivées et d'améliorer simultanément les rendements. L'agroforesterie allégera progressivement la pression exercée sur les ressources forestières. Des mesures d'aménagement hydraulique ne sont proposées que pour les marais et les bas-fonds cultivés depuis longtemps par les populations environnantes. Les marais ou les zones dont la fragilité ou la valeur écologiques sont reconnues ne seront pas touchés par le programme. Il n'est pas inutile de souligner que l'augmentation des rendements dans les marais allégera la pression qu'exercent les cultures sur les terres des collines pour assurer les besoins nutritionnels des ménages et qu'elle contribuera donc à une exploitation plus rationnelle des ressources naturelles locales.

### **K. Aspects novateurs**

42. La principale innovation induite par le programme est l'application systématique des méthodes de développement communautaire (et le renforcement des capacités des femmes), sur une vaste étendue géographique. Quelques rares ONG ont déjà utilisé ce genre de méthodes au Burundi, mais de façon ponctuelle et souvent à l'échelon communal. Sur le plan conceptuel, l'action proposée nécessitera l'intervention d'une ONG spécialisée au niveau national, autre innovation pour le Burundi. S'il paraît justifié de réviser toutes les procédures et les méthodologies socio-économiques, dans l'esprit du développement participatif notamment, il serait maladroit de presser l'introduction de nouvelles technologies, alors que la majeure partie de la population, dans ce contexte de sortie de crise, est essentiellement soucieuse de retrouver son niveau socio-économique antérieur. Le programme tentera cependant de promouvoir certaines méthodes et techniques de production jugées plus efficaces et plus aptes à être acceptées par la population cible. C'est clairement le cas des méthodes biologiques de conservation et de protection des sols, surtout lorsqu'elles sont associées à l'élevage intensif et aux cultures améliorées dans les marais. Enfin, le programme expérimentera et diffusera ensuite l'aménagement de terrasses pour les cultures annuelles.

## **TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

43. Un accord de prêt entre la République du Burundi et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

44. La République du Burundi est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

45. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.





## QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

46. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Burundi un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatorze millions sept cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (14 750 DTS) venant à échéance le 15 mai 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Fawzi H. Al-Sultan

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES  
INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations conclues le 20 avril 1999)

1. Le Comité technique de pilotage (CTP) et le FIDA procèdent conjointement à un examen de l'exécution du Programme au plus tard lors de la troisième année du Programme ("l'examen à mi-parcours"). Le Gouvernement du Burundi (ci-après dénommé "le Gouvernement") prépare les termes de référence de l'examen à mi-parcours qui sont soumis à l'approbation du FIDA et des autres parties participantes ainsi que tous autres documents relatifs à l'état d'avancement du Programme. L'examen à mi-parcours appréciera, notamment, la réalisation des objectifs du Programme et les difficultés rencontrées, il recommandera également la réorientation de la conception du Programme qui serait nécessaire pour atteindre lesdits objectifs et résoudre lesdites difficultés. Le Gouvernement pourra financer ses coûts en procédant à des retraits du compte de prêt. Le Gouvernement s'assure que les recommandations formulées à l'issue de l'examen à mi-parcours sont mises en oeuvre dans le délai indiqué à la satisfaction du FIDA. Il est convenu et accepté que lesdites recommandations puissent entraîner des modifications des documents relatifs au prêt.
2. La composante développement communautaire sera exécutée par des ONG spécialisées. Une ONG assurera aux côtés des instances de chaque province l'appui en termes de mobilisation, de motivation et de formation. Par ailleurs, un appui méthodologique et stratégique pour le développement communautaire au niveau de la CCP sera assuré par une ONG spécialisée, dans l'organisation de systèmes de développement communautaire participatifs, l'ONG *Agency for cooperation and research in development* (ACORD).
3. Les ONG seront recrutées par voie d'appel d'offres national et concluront ensuite des conventions de collaboration avec les autorités du Programme. Le Gouvernement et l'ONG *Agency for cooperation and research in development* (ACORD) concluront un accord de partenariat dès la signature du présent accord. Les ONG s'engageront à respecter les objectifs du Programme déclarés à l'Annexe 1 du présent accord et, afin de servir ces objectifs, les ONG s'efforceront de réaliser la composante conformément aux dispositions du présent accord.
4. Le Programme mettra en place six fonds de roulement et un fonds de garantie pour la distribution à crédit des engrais, des semences, du cheptel et de tout autre moyen de production. La réinstallation des populations rurales exigera, également, la mise en place de différents fonds sociaux oeuvrant pour la réinsertion sociale et économique. À cet effet, le Programme mettra en place un fonds d'intervention et de réhabilitation, un fonds de construction, des fonds de développement communal.
5. Le recrutement de cadres de la CCP se fera selon les critères de compétitions qui incluront aussi bien le secteur public que le secteur privé.
6. Aucun retrait ne sera effectué avant que:
  - a) le premier PTBA du Programme n'ait été remis pour approbation;
  - b) les montants nécessaires à l'exécution de toutes les composantes du Programme n'aient été inscrits aux budgets de l'année 2000/2001 des institutions participant à la mise en oeuvre du Programme;



- c) s'agissant des catégories IV b), V, VI et VII du tableau figurant à l'annexe 2 de l'accord de prêt les conventions avec les différents partenaires et l'accord subsidiaire entre le Gouvernement, la FAO et le FIDA n'aient été signés.

7. Le prêt n'entrera en vigueur qu'après que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:

- a) le CTP et le Comité sectoriel et politique de pilotage (CSPP) ont été établis conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'annexe 3;
- b) le Gouvernement a présenté un programme détaillé de recrutement ou de réaffectation du personnel requis pour l'exécution du Programme.



## APPENDIX I

## COUNTRY DATA

## BURUNDI

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 1995 1/</b>	<b>26</b>	<b>GNP per capita (USD) 1996 2/</b>	<b>170</b>
<b>Total population (million) 1996 1/</b>	<b>6</b>	<b>Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-96 2/</b>	<b>-6.4</b>
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 1996 1/</b>	<b>250</b>	<b>Average annual rate of inflation, 1990-96 2/</b>	<b>14.3</b>
<b>Local currency</b>	<b>Burundi Franc (BIF)</b>	<b>Exchange rate:</b>	<b>USD 1 =BIF 510</b>
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual population growth rate), 1980-96 1/	2.8	GDP (USD million), 1996 1/	1 137
Crude birth rate (per thousand people), 1996 1/	43	Average annual rate of growth of GDP 1/	
Crude death rate (per thousand people), 1996 1/	17	1980-90	4.4
Infant mortality rate (per thousand live births), 1996 1/	97	1990-96	-3.8
Life expectancy at birth (years), 1996 1/	47		
Number of rural poor (million) 1/	n.a.	Sectoral distribution of GDP, 1996 1/	
Poor as % of total rural population 1/	n.a.	% agriculture	57.5
Total labour force (million), 1996 1/	3	% industry	16.9
Female labour force as % of total, 1996 1/	48.7	% manufacturing	16.9
		% services	25.6
<b>Education</b>		Consumption, 1996 1/	
Primary school gross enrolment (% of relevant age group), 1995 1/	70.0	General government consumption (as % of GDP)	10.0
Adult literacy rate (% of total population), 1995 3/	35.3	Private consumption (as % of GDP)	90.8
		Gross domestic savings (as % of GDP)	-0.9
<b>Nutrition</b>		<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Daily calorie supply per capita, 1995 3/	1 741	Merchandise exports, 1996 1/	37
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100), 1995 3/	55	Merchandise imports, 1996 1/	125
Prevalence of child malnutrition (% of children under 5), 1990-96 1/	38.0	Balance of merchandise trade	- 88
<b>Health</b>		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP), 1990-95 1/	n.a.	Before official transfers, 1996 1/	- 158
Physicians (per thousand people), 1994 1/	0.1	After official transfers, 1996 1/	- 6
Percentage population without access to safe water, 1990-96 3/	48	Foreign direct investment, 1996 1/	1
Percentage population without access to health services, 1990-95 3/	20		
Percentage population without access to sanitation, 1990-96 3/	49		
<b>Agriculture and Food</b>		<b>Government Finance</b>	
Food imports as percentage of total merchandise imports, 1996 1/	n.a.	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP), 1995 1/	-3.7
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land), 1994-96 1/	33	Total expenditure (% of GDP), 1995 1/	24.9
Food production index, (1989-91=100) 1994-96 1/	94	Total external debt (USD million), 1996 1/	1 127
Food aid in cereals, (thousands of metric tons) 1994-95 3/	48	Present value of debt (as % of GNP), 1996 1/	47.4
		Total debt service (% of exports of goods and services), 1996 1/	54.6
<b>Land Use</b>		<b>Government Finance</b>	
Agricultural land as % of total land area, 1994 4/	85.7	Nominal lending rate of banks, 1996 1/	15.3
Forest area (km <sup>2</sup> thousand), 1995 1/	3	Nominal deposit rate of banks, 1996 1/	n.a.
Forest area as % of total land area, 1995 1/	12.3		
Irrigated land as % of cropland, 1994-96 1/	1.3		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 19982/ World Bank, *Atlas*, 19983/ United Nations Development Programme, *Human Development Report*, 19984/ World Bank, *The World Development Indicators CD-ROM*, 1998

## PREVIOUS IFAD LOANS TO BURUNDI

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Currency	Approved Loan/ Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
East-Mpanda Rural Development Project	IFAD	AfDB	HC	18 Dec 79	05 Jun 80	30 Jun 93	L - I - 24 - BU	SDR	11 300 000	78.1%
Integrated Rural Development Project/Ngozi III	World Bank: IDA	World Bank: IDA	HC	08 Sep 81	03 Jun 83	31 Dec 89	L - I - 69 - BU	SDR	6 250 000	68.2%
Bututsi Agro-Pastoral Development Project	IFAD	AfDB	HC	29 Nov 88	27 Sep 89	31 Dec 02	L - I - 229 - BU	SDR	6 700 000	30.9%
Ruyigi Rural Resources Management Project	IFAD	UNOPS	HC	15 Sep 93	11 Jul 95	30 Jun 03	G - S - 33 - BU	USD	100 000	69.7%
Ruyigi Rural Resources Management Project	IFAD	UNOPS	HC	15 Sep 93	11 Jul 95	30 Jun 03	L - S - 34 - BI	SDR	5 050 000	41.1%

### LOGICAL FRAMEWORK

Narrative summary	Objectively verifiable indicator	Verification source	Critical assumptions
<p><b>Development Objectives</b>            Create a framework for increased rural production to improve food security of households in a context of peace, collaboration and reconciliation. Improve living conditions through the rehabilitation of infrastructure, including a major domestic water supply programme. The “local initiatives” component will support the integration of women and creation of rural enterprises. Overall implementation methods refer to community development and favour decentralization and implementation skill development among rural institutions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Increases in output and income of rural households</li> <li>• Improved food security</li> <li>• Reduced food aid</li> <li>• Socio-economic status of rural women improved</li> <li>• Local initiatives, individual and collective, supported</li> <li>• Marshes developed and soil conservation structures installed</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact studies</li> <li>• Monitoring fact sheets</li> <li>• Provincial reports</li> <li>• Sectoral activity reports</li> <li>• Reports by NGOs supporting groups and associations</li> <li>• Supervision reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Generalized socio-political stability</li> <li>• Adhesion by partners to agreements undertaken</li> <li>• Frank cooperation between the target group, the programme interfaces (NGOs) and public institutions</li> <li>• Effectiveness of service providers and programme suppliers</li> </ul>
<p><b>Immediate Objectives</b>            Act for reconciliation and peace within the context of participatory community development.            Improve household food security through improved availability of seeds and fertilizers for food crops.            Increase cash income through rehabilitation of cash crop systems for coffee, tea rice and cotton within the programme area.            In support of 1. and 2., strengthen extension services with equipment, training and applied research.            Increase food production in marshlands.            Improve health through the provision of safe water supplies.            Improve social status of women through training and income.            Invest in communal economic development projects.</p>	<p>Number of groups (men and/or women) supported in various ways</p> <p>Quantities of seeds, fertilizers, etc. used</p> <p>Increase in output levels of coffee, tea and cotton in the programme area</p> <p>Number of farms integrated into programme activities</p> <p>Food production in marshes</p> <p>Number of water supply points</p> <p>Number of participants in literacy training courses (men and women)</p> <p>Employment for rural women</p> <p>Off-farm employment generated</p>	<p>Programme monitoring reports</p> <p>Programme activity reports</p>	<p>Local socio-political stability            effective supply mechanisms</p> <p>Posting of competent and motivated staff</p>

Narrative summary	Objectively verifiable indicator	Verification source	Critical assumptions
<p><b>Results of community development</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Creation of socio-economic self-management committees at all levels: hill, sector, commune, province</li> <li>2. Support to training at all levels: <ul style="list-style-type: none"> <li>• civil servants</li> <li>• leaders and representatives of groups</li> <li>• beneficiaries</li> </ul> </li> <li>3. Introduction of support methods for beneficiaries' projects: economic, social, etc.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of committees established and operating</li> <li>• Number of sessions held, membership present, etc.</li> <li>• Number of training sessions held</li> <li>• Contents of these sessions</li> <li>• Projects established</li> <li>• Links with other programme components</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• NGO reports and, possibly, reports from communes and provinces</li> <li>• NGO reports</li> <li>• NGO reports</li> <li>• NGO reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Presence of NGOs with proven track record in community development and in management of cascading systems of decision-making committees and groups</li> <li>• Eventually: harmonization of results if not the methods of community development used by the different partner-NGOs</li> </ul>
<p><b>Results on-farm production</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Chemical fertilizers available with revolving fund.</li> <li>2. Six seed centres rehabilitated.</li> <li>3. Baseline seed capabilities restores at ISABU and the Agricultural Sciences Department of the University of Burundi (FACAGRO).</li> <li>4. Groups of seed farmers established and supported.</li> <li>5. Livestock reintroduced in farms.</li> <li>6. Coffee pulping units repaired.</li> <li>7. Tea leave collection sheds, quantities of fertilizers used for tea.</li> <li>8. Coffee and tea planting programmes.</li> <li>9. Rehabilitation of cotton production facilities.</li> <li>10. Rehabilitation of rice production.</li> <li>11. Rehabilitation of animal traction units.</li> <li>12. Input use for cotton.</li> <li>13. Improved support and supervision of farmers by General Directorate for Agricultural Extension (DGVA).</li> <li>14. Functioning multimedia centre.</li> <li>15. Revitalization of extension service at all levels.</li> <li>16. Two working applied research units.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnes of fertilizer in revolving system(s)</li> <li>• Tonnes of seeds produced</li> <li>• Quantity of baseline seed produced</li> <li>• Tonnes of seeds produced</li> <li>• Livestock distributed (credit in kind)</li> <li>• Livestock distributed (cash purchase)</li> <li>• Quantity of coffee processed</li> <li>• Quantity of tea processed</li> <li>• Hectares established, plants leaving nurseries</li> <li>• Tonnes of rice produced</li> <li>• Tonnes of cotton-grain produced in Imbo-Nord</li> <li>• Number of field visits</li> <li>• Extension messages developed</li> <li>• Audio-visual messages produced</li> <li>• Training sessions</li> <li>• Farm visits</li> <li>• Thematic studies</li> <li>• Farmers supported at close range</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGA reports</li> <li>• DGA reports</li> <li>• ISABU - FACAGRO reports</li> <li>• DGA reports</li> <li>• General Directorate for Livestock (DGE) reports</li> <li>• Burundi Coffee Board (OCIBU) reports</li> <li>• Burundi Tea Board (OTB) reports</li> <li>• OCIBU-OTB reports</li> <li>• SRDI reports</li> <li>• Cotton Board (COGERCO) reports</li> <li>• DGVA reports</li> <li>• Commune reports</li> <li>• ISABU reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• International supplies obtained in timely fashion</li> <li>• Baseline seed produced by ISABU and FACAGRO</li> <li>• Veterinary services strengthened</li> <li>• (Re-)liberalisation of ex-farm prices</li> <li>• Nurseries created on time</li> <li>• Rice paddy rehabilitation</li> <li>• Technical assistance effective in terms of extension management and organization</li> </ul>

Narrative summary	Objectively verifiable indicator	Verification source	Critical assumptions
<p><b>Results Natural Resources</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Creation of rural engineering units (Gitega, Kayanza, Karuzi).</li> <li>2. 2 000 ha of marshland redeveloped to various degrees of intensity.</li> <li>3. WFP aid possible.</li> <li>4. User groups formed, trained and supported.</li> <li>5. Special soil conservation campaign run among marshland cultivators.</li> <li>6. Overall soil conservation campaign supported from special nurseries.</li> <li>7. 64 ha of experimental bench terraces established.</li> <li>8. 480 ha of on-farm bench terraces created.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Staff in place (numbers and quality)</li> <li>• Hectares redeveloped</li> <li>• Tonnes of food distributed</li> <li>• Number of beneficiaries groups</li> <li>• Soil conservation plantation among marshland farmers</li> <li>• Nurseries, planting material for soil conservation produced and sold</li> <li>• Hectares established, beneficiaries identified</li> <li>• Hectares established</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Provincial Directorate for Agriculture and Livestock (DPAE) and Directorate for Rural Engineering and the Protection of Natural Resources (DGRPPF) reports</li> <li>• DPAE and DGRPPF reports</li> <li>• WFP reports</li> <li>• DPAE and DGRPPF reports, NGO reports</li> <li>• DPAE reports</li> <li>• DPAE reports</li> <li>• DPAE reports</li> <li>• DPAE reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rural engineering units operational at Gitega, Karuzi and Kayanza</li> <li>• Functional relationships between units and DGRPPF respected</li> <li>• Effective community development action and favourable reaction by beneficiaries</li> <li>• Basic planting material available for nurseries</li> <li>• Timely training of staff in Rwanda</li> <li>• Good experimental outcomes, good extension effort</li> </ul>
<p><b>Results socio-economic infrastructure</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 430 km of major piped systems established by DGHER according to established procedures.</li> <li>2. 100 km of smaller systems executed by NGOs and/or small enterprises with beneficiary participation.</li> <li>3. Ibid. for developed sources and sanitary installations.</li> <li>4. Strengthening of and support to communal water boards.</li> <li>5. Other infrastructure provided in accordance with results of community development processes.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kilometers executed, taps installed, population serviced</li> <li>• Kilometers and units executed, population serviced</li> <li>• Units executed, population serviced</li> <li>• Water rates collected, breakdowns recorded, duration of repairs</li> <li>• Number by type, population serviced</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• General Directorate for Rural Water and Energy Supplies (DGHER) reports</li> <li>• DGHER/NGO reports, communications by provincial committees</li> <li>• NGO reports and communications by provincial committees</li> <li>• Commune reports</li> <li>• NGO reports and communications by provincial committees</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adequate support to communal water boards and user associations prior to physical work</li> <li>• Setting up of and support to user groups (e.g. at point of delivery)</li> <li>• Introduction of water rates</li> </ul>



Narrative summary	Objectively verifiable indicator	Verification source	Critical assumptions
<p><b>Results of local initiatives</b></p> <p><b>A. Women</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Creation of four CDFs + staffing.</li> <li>2. Training of same.</li> <li>3. Organization of women groups.</li> <li>4. Information, education and communication sessions.</li> <li>5. Support for economic activities of women groups.</li> <li>6. Organization of literacy training.</li> </ol> <p><b>B. Communal Development Fund</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Support for socio-economic activities in area, especially for small and/or public interest enterprises at commune level.</li> <li>2. Support will be under several forms: selection, training, management support and, before all else, funding.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Physical structures functional and required qualified staff present and trained</li> <li>• Number of women groups</li> <li>• Number of sessions</li> <li>• Number of activities supported and participants</li> <li>• Number of trainees</li> <li>• Demands received, support provided by type (training, logistics, funding)</li> <li>• Demands funded</li> <li>• Jobs created</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Family development centre (CDF) and programme reports</li> <li>• CDF reports</li> <li>• CDF and NGO reports</li> <li>• CDF and NGO reports</li> <li>• CDF and FDC reports</li> <li>• CDF reports</li> <li>• Communal development fund (FDC) reports (possibly commune reports as well)</li> <li>• FDC reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Support for national institutions, notably by posting capable staff at all required levels</li> <li>• Nomination at province level of strong and motivated FDC staff</li> </ul>
<p><b>Results of coordination</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Creation of the National Steering Committee (NSC), including representatives of all partners, especially the beneficiaries.</li> <li>2. Creation of a strong coordination unit within MINIPLAN, resulting in: <ul style="list-style-type: none"> <li>• correct and timely programme planning;</li> <li>• adequate reports timely presented;</li> <li>• cofinancing well organized and assigned to partners in accordance with needs described in the approved programmes.</li> </ul> </li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• NSC meetings held regularly and with beneficiaries present</li> <li>• High level staff recruited to PCU</li> <li>• Transfer of capable government agents as support staff to PCU</li> <li>• Presentation of periodical and occasional reports</li> <li>• Monitoring and programming seminars held in accordance with the agreed schedule</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• NGO reports</li> <li>• Project and UNOPS reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• All partners remain interested and motivated to ensure correct functioning of the political decision-making organisms in the programme</li> <li>• No reticence to include beneficiaries as members of the NSC</li> </ul>

## APPORTS QUANTIFIÉS, OBJECTIFS ET FACTEURS CLÉS DU PROGRAMME

### A. Intrants et cibles

Composantes	PY1	PY2	PY3	PY4	PY5	PY6	PY7	RÉSULTAT ATTENDUS
<b>1. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE</b>								
<b>Intrants</b>								
<i>a) Personnel du projet</i>								
Re.sponsable provinces ONG (nombre)	4	4	4	4	4	4	4	Former les bénéficiaires, les responsables administratifs locaux et les techniciens locaux à l'approche participative
Facilitateurs (nombre)	4	4	4	4	4	4	4	Accompagner la mise en place du système de représentativité communautaire
Encadrer communal (nombre)	16	32	32	32	32	32	32	Faire une analyse diagnostic de la structuration existante : Faire un diagnostic institutionnel des formes d'organisations informelles et formelles qui existent, en déterminer les forces, les faiblesses, la viabilité, l'endogénéité et souligner les rapports de force, redynamiser le mouvement associatif. Accompagner la négociation et la gestion de contrats avec les autres intervenants Organiser des visites d'échange Former les membres de différents organes de la structure communautaire pour qu'ils soient à la hauteur des tâches leur confiées.
<i>b) Formation</i>								
Formateur comm. part (mois)	12	12	12	12				Des personnes formées (représentants de la communauté, facilitateurs et leaders locaux, administration, services techniques) en organisation – gestion des organisations, en analyse de l'environnement, en définition des objectifs et plans d'action, suivi-évaluation, approche de l'auto-promotion et approche
Formateur professions (mois)		4	8	16	16	16	16	
Prise en charge bénéficiaires ('000 j)	6.4	12.8	25.6	25.6	25.6	25.6	25.6	Équation homme-femme.
Visites atelier, etc. (session)	128	256	512	512	512	512	512	Une structure paysanne représentative et multidisciplinaire Une communication plus aisée et une prise en compte équitable des avis des uns et des autres
<b>2. APPUI A LA PRODUCTION PAYSANS</b>								
<b>Intrants</b>								
<i>a) Constructions</i>								
Rehab. hangars (nombres)	4							hangar de stockage intermédiaire d'engrais chimiques et éventuellement d'autres produits agro-chimiques suivant les besoins
<i>Dispon. Engrais</i>								
Fond de roulement "engrais" (tonne)	850	300						un accroissement de la production agricole dans la zone du programme, par la re-introduction et disponibilité d'engrais et de semences agricoles auprès des paysans pour affronter la baisse significative
Engrais groupements (nombre)	128							de la productivité résultant de l'épuisement et de la diminution des terres cultivées et de la disparition de la jachère.
<i>b) Élevage, repeuplement du cheptel</i>								
Repeup. bovins (nombre)		100	313	563	904	658	557	l'amélioration du niveau de fertilité des sols pauvres tout en augmentant les revenus des bénéficiaires.
Repeup. porcins (nombre)		20	66	124	200	162	131	la reconstitution du cheptel productif tout en améliorant la productivité pondérale des animaux par une meilleure conduite d'élevage et un potentiel génétique plus élevé.
Repeup. petit ruminants (nbre)		150	422	791	1241	1005	814	La distribution par le programme à crédit remboursable en espèce, des la deuxième année d'exécution 185 vaches ou génisses améliorées; 400 caprins ou ovins de race locale et 17 truies La distribution par le programme des cheptel suivant, remboursable en nature: 1320 génisses améliorées gravides, 214 truies gravides, 1640 caprin/ovins et 384 géniteurs améliorés.
<i>Nombre bénéficiaires</i>								
culture colline	17 273		32879		40 872		40 872	
Culture marais			3 000		13 500		20 000	
Bovins			413		1 880		3 095	
Porcins			86		410		703	

Composantes	PY1	PY2	PY3	PY4	PY5	PY6	PY7	RÉSULTAT ATTENDUS
Petits ruminants			572		2 604		4 423	

Composantes	PY1	PY2	PY3	PY4	PY5	PY6	PY7	RÉSULTAT ATTENDUS
<b>Appui Elevage</b>								
Centres transit (nombre)		4						la pérennisation des actions de reconstitution du cheptel et l'introduction de l'élevage dans les exploitation agricole
Champs fourragères (nombre)	160							La demantation des maladies des bétail
Réhabilitation LNV	1							
<b>Formation</b>								
Vétérinaire (session)	1							Former les cadres et les techniciens sur les thèmes techniques et aussi dans la méthode de vulgarisation participative
Techniciens(jours)	640							
Formateur (jours)	20							
<b>c). Relance de la filière semencière</b>								
<b>facargo:</b>								
Rehab. Centres semencières (nombre)	3	3						le sélection et multiplication de variétés de riz et bananiers adaptées aux conditions agro-écologiques de Burundi.
Appui privatisation (nombre)	5							la production de semences de pré-base sur 6 ha de marée aménagée
<b>isabu:</b>								
Réhab. infrastructure(forfait)								la réhabilitation et valorisation des infrastructures et équipement de conservation du germplasm et de production des semences de souche et de pré-base sur 18 ha
Conserv. germplasm(forfait)								la reconstitution et conservation du germplasm
Semence souche (nombre)								la production des semences de pré-base de pomme de terre sur une superficie de 30ha
Semence pré-base (nombre)								la production des semences de souche et de pré-base pour le haricot et maïs sur une superficie de 9ha et 8 ha respectivement.
Contrôle qualité (nombre)								
<b>paysans multiplicateurs</b>								
Fond de roulement	74	74						la promotion d'environ quatre groupements de paysans multiplicateurs de semence par commune
Rehab. centre semencières	3	3						le programme prévoit la réhabilitation de 6 centres semenciers de la DPAE en vue de leur éventuelle privatisation
<b>Formation</b>								
Inspecteurs phytosanitaires (jours)	50	50	50	50	50			des formations sont axées sur des inspections phytosanitaires sur les champs semenciers et après récolte en vue d'éviter la production et diffusion des semences de mauvaise qualité.
Agronomes communaux (jours)	320	320	320	320	320			Les formations seront axées sur les techniques de production et de contrôle de semences. en vue d'assurer la production des semences de qualité.
Paysans multiplicateurs								
<b>d. Culture de rentes</b>								
<b>Relance filière Café:</b>								
constr. centre depulp. manuel (nombre)	33	100						la relance de la filière café en notamment au niveau de l'exploitation agricole pour l'augmentation des revenus monétaires de l'exploitant
station depul. - lavage (nombre)	1	1						
hangars intrants café (nombre)	13	13						le projet prévoit l'appui aux 60 groupements de pépiniéristes situés dans 26 communes, afin d'assurer une production de 1 000 000 de plants
Appui pépiniéristes								
<b>Relance filière thé</b>								
Hangars collecte FV(nombre)	12	18						la relance de la filière thé en notamment au niveau de l'exploitation agricole pour l'augmentation des revenus monétaires de l'exploitant
Plants pépinière (nombre)	2100							le programme prévoit la fourniture de 2,1 million de plants théiers aux paysans (16 160 planteurs de thé)
Fond de roulement (NPK) tonne	300							la distribution à crédit remboursable de 300 tonnes d'engrais aux planteurs
<b>Relance filière riz</b>								
Aménagement rizicules								L'assurance d'une production répondant aux besoins locaux et la génération d'un surplus de production susceptible d'être vendu sur les marchés régionaux
Fond de roulement								Une analyse de l'impact de la riziculture sur l'environnement
étude impact sur l'environnement								

Composantes	PY1	PY2	PY3	PY4	PY5	PY6	PY7	RÉSULTAT ATTENDUS
<b>Relance aux filière coton:</b>								
Hangar intrants coton	2	5						l'augmentation de la production du coton et la relance des cultures vivrières car le coton fait partie intégrante des rotations pratiques par les paysans. Les cultures vivrières bénéficieront d'arrière effets de la culture coton.
Magasins stockage coton		1						
Centre dressage boeufs	2							la promotion de la traction animale avec la construction de deux centre de dressage des boeufs et la constitution de 65 paires de boeufs
Bureau encadrement	1							
<b>e). Recherche -et Dévelop.</b>								
<b>Formation:</b>								
Chercheurs ISABU(session)	2	2	2	2	2	2	2	l'amélioration de taux d'adoption des technologies améliorées par le mielleux rural dans les diverses régions naturelles
Études –évaluation(session)			1			1		le diagnostic de des principales contraintes et opportunités
assistance technique(mois)	3	3						
Formation CNTA(stages)	1	2						l'introduction et promotion de s techniques d'après récoltes des produits vivriers
<b>f). Appui services d'encadrement</b>								
Formation DGSE	3							l'amélioration de la capacité effective des services d'encadrement agricoles oeuvrant dans le cadre du programme
Formation DGVA	2	2						la revitalisation des directions générales de la vulgarisation agricole et de suivi-evaluation
Appui DPAAE-cadres(session)	2	2	2					la renforcement de la capacité d'encadrement et de vulgarisation des cadres de DGVA et DGSE
Vulgarisateurs.(jours)	2220	2220	2220	2220	2220	2220	2220	
Groupements (jours)	1600	1600	1600	1600	1600	1600	1600	la formation des représentants de 10 groupements á raison de 2 personnes pour tous les 32 communes de la zone du Programme
<b>3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>								
<b>Intrants</b>								
<b>Aménagement de marais</b>								
drainage simple (ha)		200	300	100				L'aménagement d'environ 2300 ha de marée pour l'augmentation des rendements, et d'entendre la gamme des cultures saison séché; l'introduction d'une deuxième culture annuelle du riz; et la disponibilisation du production vivrière afin d'assurer la soudure entre les différentes saisons culturales.
Drainage + irrigation(ha)		100	200	200	200			
Drainage + digues(ha)		100	200	200	200			
Drainage + irrig + digues (ha)			50	50	100	100		
Études (ha)	300	600	450	400	200	50		une étude de faisabilité techniques des marées retenue pour l'aménagement
<b>Protection de l'environnement</b>								
<b>Les herbes fixatrices</b>								
Éclats pour pépinières(ha)		60	60	60	60	60	60	La distribution á 60 000 ménages les éclats de souches d'herbes fixatrices en vue d'augmenter et de préserver le potentiel productif du patrimoine agro-pastoral et d'atteindre la sécurité alimentaire des ménages
Achat éclats/bouts (ha)		60	60	60	60	60	60	
Repiquage exploitations (ha)		300	300	300	300	300	300	
<b>Plants agroforestry</b>								
Achats plants (milliers)		1000	1000	1000	1000	1000	1000	La distribution de 6 000 000 plants d'arbres et arbustes agroforestriere dans les quatre provinces du programme,en vue d'augmenter et de préserver le potentiel productif du patrimoine agro-pastoral et d'atteindre la sécurité alimentaire des ménages
<b>Plants Forestiers</b>								
Achats plants(milliers)		1000	1000	1000	1000	1000	1000	
<b>Terrasses radicales</b>								
Terrasses expérimentales (ha)		32	32					La réalisation de 64 ha de terrasses radicale á titre expérimental et de 480 ha de terrasses radical paysannes
Terrasses paysannes (PAM) (ha)				16	32	64	128	
Terrasses paysannes(Benef) (ha)				16	32	64	128	
<b>4. INFRASTRUCTURES SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>								
<b>Aménagement hydrauliques</b>								
Grands réseaux (km)		80	130	130	90			Améliorer la distribution de l'eau potable en aménageant 800 unités de sources et 530 km d'adductions.
Petits réseaux (km)		20	30	30	20			
Aménagement source (nombres)	89	180	180	180	180			
Assainissement (nombre)		30	50	50	20			Dans les lieux publics, installer 150 latrines collective et au niveau familial avoir les actions de sensibilisation et au

développement de l'utilisation de latrines familiales.



INTERNATIONAL  
FUND  
FOR  
AGRICULTURAL  
DEVELOPMENT

APPENDIX

IV

Composantes	PY1	PY2	PY3	PY4	PY5	PY6	PY7	RÉSULTAT ATTENDUS
<b>5. INITIATIVES LOCALS</b>								
<b>Intrants</b>								
<i>a) Développement Communal</i>								
Fond de Développement communal (forfait)								- Une étude sur les opportunités rentables au niveau de chaque commune est disponible Un système d'épargne-crédit viable et approprié est maîtrisé par les communautés bénéficiaires De nouveaux métiers techniques et nouvelles compétences existent en milieu rural Au moins 10 unités artisanales initiées par les femmes par commune Au moins 10 unités de production (transport, pisciculture, métiers) initiés par les jeunes garçons et jeunes filles par commune
<i>b) Promotion Féminine</i>								
<b>Constructions</b>								
Bureaux CDF (nombre)	4							
Antennes animatrices (nombre)	8	8						
Réhabilitation CMGi (nombre)	1							
Cases alphabétisation (nombre)	15	35	45					
<b>Formations</b>								
Animatrices (nombres)	16	16	16	16	16	16	16	
Leaders-paysannes (nombres)	200	400	759	759	759	759	759	
Alphabétiseurs (nombres)	50	200	379	379	379	379	379	
Psychologue (nombre)	4	4	4	4	4	4	4	
<b>UNITÉ COORDINATION DU PROGRAMME</b>								
<b>Intrants</b>								
Formation personnel (nombre)	2	2						
								pallier l'insuffisance en infrastructure communautaire dédiée à la formation en matière d'équation homme-femme dans le développement, et faciliter l'accès des femmes au contrôle des avantages du programme
<b>SUIVI D'EXÉCUTION</b>								
Reunion de gestion (sessions)	70	70	70	70	70	70	69	
Assistance tech. national (mois)	3		4				4	
Assistance tech internat (mois)			1				1	
S&E Devel. comm (mois)	2	2	2	2	1	1	1	
								constituer un groupe des personnes ressources, issues du milieu, capable d'alphabétiser la population cibles, notamment les femmes et les jeunes défavoriser, et les accompagner dans les processus de développement de services et initiatives privés.
								permettre aux cadres du programme de bien connaître son démarche et de respecter sa stratégie d'intervention fondée sur l'approche participative : sur la sous-traitance des activités à des institutions spécialisées et aux ONG.
								participer à la mise en oeuvre et implémentation du programme
								assurer la suivi -évaluation du programme
								assurer la suivi-evaluation du programme

## B. Principaux indicateurs du programme

1. Coûts résumé du programme (EU 000)			2. Plan de financement (EU 000)			3. Bénéficiaires		4. T.I.R.E./sensibilités			
Composantes		%			%	Nombre (personnes)		TIRE		Benefices	
1. Développement Communautaire	1,738.7	5	FIDA	19,998	58.4	300 000 ménages		Coûts	Base	-10%	-20%
2. Appui à la production paysannes	10,285.2	32	OPEC	8,302	24.3	(Nombre non cumulables)		Base	18,1%	16,3%	14,3%
3. Aménagement du territoire	4,323.8	13	WFP	1,163	3.4			+10%	16,4%	14,6%	12,7%
4. Infrastructure socio- économique	9,642.2	30	Bénéficiaires	1,224	3.6			+20%	14,9%	13,2%	11,3%
5. Initiatives locales	3,314.2	10	Gouvernement	0,242	0.7						
6. Coordination	3,276.3	10	<b>TOTAL</b>	<b>34,226</b>	<b>100</b>						
Total (coûts de base)	32,182.1	100									
Imprévus physiques et financiers	1,043.8	6									
<b>TOTAL avec imprévus</b>	<b>34,225.9</b>	<b>106</b>									

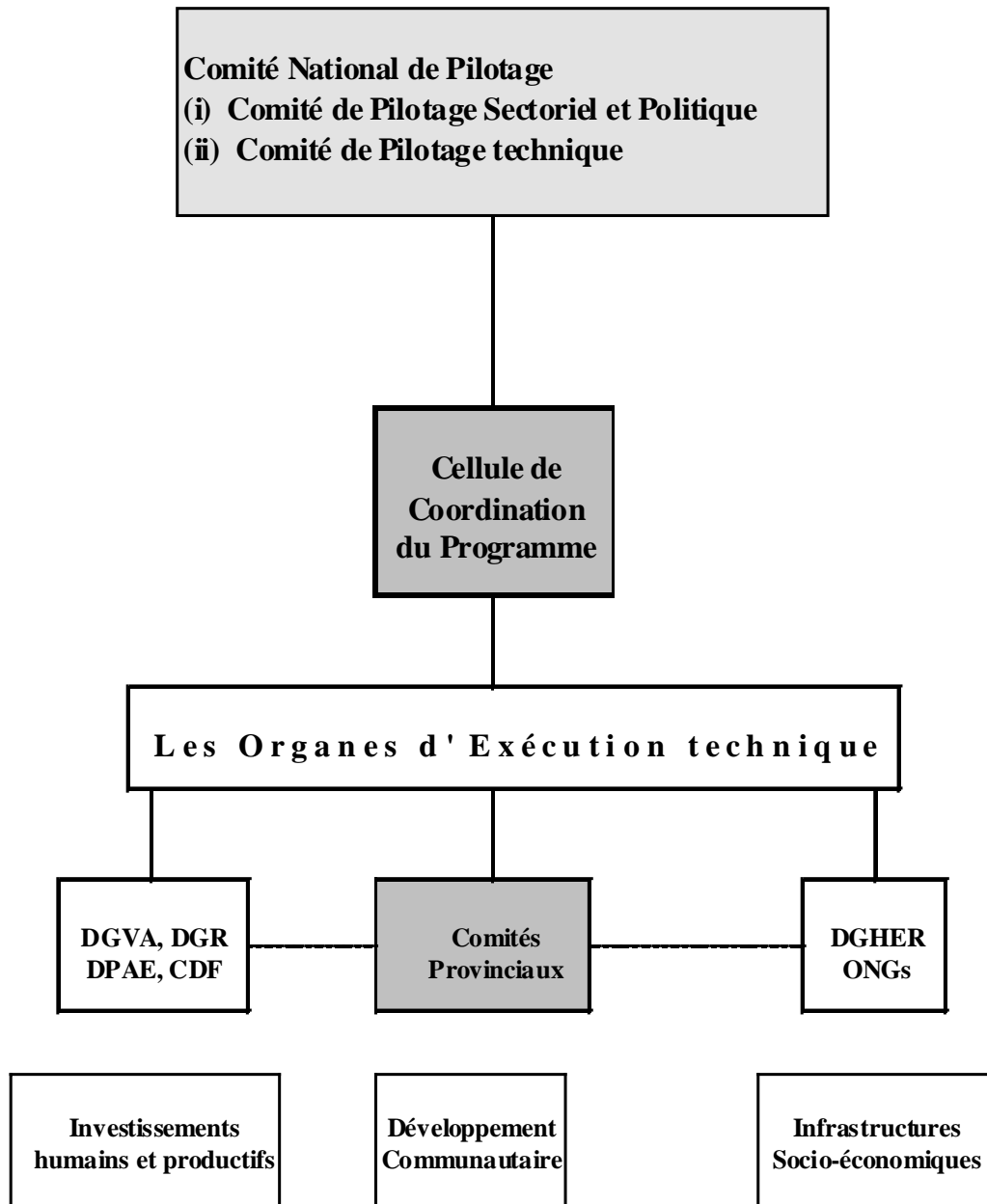


**STRUCTURE D'INTERVENTION DU PROGRAMME**

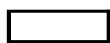

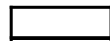




APPENDIX V



**Légende**

-  Institutions existantes
-  Institution spécifique du programme
-  Activité sur terrain



## APPENDIX VI

## ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME

## A. Coordination du programme

1. Les interventions du programme auront une forte orientation communautaire, et pour ce faire il sera nécessaire de mettre en place un processus de planification communautaire. Ledit processus de planification et d'exécution du programme reposera sur la participation des populations ciblées à travers les procédures du "développement communautaire". Seuls les besoins dûment identifiés, par la base de la structure décisionnelle, pourront faire l'objet d'une intervention technique, impliquant les institutions de base des bénéficiaires, telles que: associations, groupements, etc. La programmation opérera donc par agrégation progressive des plans de développement communautaires/programmes d'intervention des bénéficiaires, partant des communautés de base, passant par les comités de colline, puis ceux des secteurs et, enfin, des communes, pour être réunis au niveau de chacune des quatre provinces formant la zone d'intervention. Sur la base des plans de développement communautaires; des infrastructures et activités retenus, les agences d'exécution participant au programme au niveau provincial seront responsable de l'élaboration des programmes de travail annuels qui seront soumis à la CCP pour consolidation.

2. Sur le plan global, l'exécution du programme sera poursuivie selon trois axes: communautés rurales, secteur public et secteur privé. Le premier comprend avant tout les populations bénéficiaires et leurs groupements. Le secteur privé est formé de producteurs et de prestataires de services. Le programme encouragera le secteur privé à prendre graduellement sa place dans les circuits de production et lui fournira l'appui nécessaire. Par contre, les responsabilités du secteur public concerneront avant tout l'appui technique, et la remise en place de structures de services mêmes unites qui sont appelées à être graduellement privatisées. Unites-ci seront clairement démarquées et leur capacité d'appui et/ou de prestataire de service sera accrue avec l'assistance du programme.

3. Une unité de coordination (CCP) autonome sera établie au sein du MINIPLAN pour la coordination des actions du programme. La CCP sera chargée de coordonner et gérer l'exécution du programme. Plus précisément, les principales fonctions de la CCP seront de: (i) préciser les modalités concrètes de mise en oeuvre du programme; (ii) élaborer les PTBA avec la participation active des partenaires et des bénéficiaires; (iii) identifier et évaluer les opérateurs compétents potentiels; (iv) coordonner la mise en oeuvre des composantes et le travail des partenaires exécutant les activités sur terrain; (v) en étroite concertation avec les opérateurs chargés de la sensibilisation et de l'animation., sélectionner les communautés bénéficiaires; (vi) préparer les termes de référence, les cahiers des charges, les dossiers de préqualification, les dossiers d'appels d'offres et de consultation restreinte; (vii) dépouiller les appels d'offres et sélectionner les opérateurs partenaires, dans la limite des compétences définies par les règles du FIDA; (viii) préparer puis signer les conventions avec les partenaires sélectionnées; (ix) superviser l'exécution physique et financière de ces conventions, et régler les prestataires au fur et à mesure des réalisations; (x) apporter des appuis et des conseils aux partenaires chargés d'exécuter les activités; (xi) tenir la comptabilité générale, analytique et budgétaire du projet; (xii) assurer la gestion du prêt du FIDA et des fonds de contreparties; (xiii) préparer les demandes de remboursements de fonds (DRF); (xiv) mettre en oeuvre le contrôle financier et de gestion du projet; (xv) effectuer le suivi-évaluation interne des activités du programme et (xvi) rédiger les rapport semestriels et annuel d'avancement du projet, y compris les rapports techniques, financiers et de suivi-évaluation. Au niveau provincial, la CCP sera chargée des tâches suivantes: (i) assurer l'information et la sensibilisation des bénéficiaires potentiels sur les objectifs, du programme par les opérateurs partenaires la stratégie d'intervention et les modalités de participation au programme, (ii) assurer le suivi et le contrôle de la réalisation des activités de terrain par les opérateurs partenaires: (iii) maintenir d'étroites relations avec les structures intéressées par le programme aux niveaux départemental et local (administration locales, organisations privées et autres acteurs du développement dans le monde rural).



## APPENDIX VI

4. **Autonomie de gestion.** La CCP jouira d'une autonomie de gestion administrative et financière lui permettant, dans la limite des PTBA approuvés, de recruter du personnel contractuel, de signer des contrats et des conventions avec les opérateurs sélectionnés pour l'exécution des activités et de gérer directement les fonds du prêt FIDA et de la contrepartie du Gouvernement. Les attributions de la CCP seront définies dans un décret signé par le Ministre de tutelle dont le contenu sera soumis à l'avis du FIDA avant son émission. La préparation des appels d'offres et les acquisitions seront de la compétence du coordinateur de la CCP qui sera nommé gestionnaire du prêt FIDA à cette fin et ordonnateur des dépenses. Les appels d'offres lancés par la CCP devront respecter les procédures nationales et unites du FIDA. La CCP mettra en place en son sein une commission de gestion des appels d'offres, composée dans le cadre de la CCP qui sera chargée du dépouillement, de l'analyse et de l'adjudication provisoire des dossiers et marchés.

5. La CCP sera dotée d'un personnel hautement qualifié. En l'occurrence, un coordinateur avec qualifications acceptables au FIDA, sera recruté soit du secteur publique ou du secteur privé. Un complément de personnel compétent sera affecté à la CCP, y inclus; d'un responsable financier, et de spécialistes dans les différents secteurs de développement et d'un agent en suivi et évaluation. Au niveau de l'assistance technique internationale la CCP recrutera des experts en (i) planification technique; (ii) technologies agro-alimentaire; et (iii) suivi et évaluation. La CCP disposera aussi d'un budget annuel pour acquérir les services d'experts nationaux. Le recrutement de cadres de la CCP se fera selon les critères de compétitions qui inclueront aussi bien le secteur public que le secteur privé.

6. La coordination des actions techniques sera assurée sur le terrain par moyen des comités provinciaux, communaux, de secteur, comme prescrit par la procédure communautaire. Afin d'établir le plus vite que possible des procédures adéquates le programme organisera des séminaires de démarrage pour le personnel principal impliqué dans le programme et cela sur une période de deux ans. Le programme tiendra des réunions et séminaires d'information et de formation dans le cadre de l'orientation communautaire et de la gestion participative. Dans ce cadre, il est prévu des ateliers de suivi et de programmation (deux par an, sauf en première et dernière année).

7. Au niveau provincial, la coordination des interventions du programme se fera par la voie du **Comité provincial (CP)**. Le CP sera présidé par le Gouverneur de province ou son représentant et inclura des représentants de l'administration provinciale et communale, des services techniques et des représentants des communautés. Ces derniers seront élus suivants un processus décentralisé, partant de la colline à la province. Le CP se réunira au moins une fois tous les deux mois pour examiner le plan de développement communal et pour examiner les résultats des activités poursuivies au cours de l'année précédente et pour éventuellement émettre des recommandations à la lumière des expériences antérieures. Le CP sera notamment responsable de: (i) la consolidation des plans de développement communaux (qui seraient eux issus des plans de développement communautaires) pour assurer la pertinence, la cohérence et la concordance avec la politique nationale en la matière et avec les objectifs du programme; (ii) l'harmonisation de la stratégie d'intervention; et (ii) l'appréciation de l'avancement des interventions du programme au niveau provincial.

8. Le **Comité national de pilotage**. Le programme développera des actions s'étendant sur plusieurs ministères techniques. Il est évident par conséquent, que tous les ministères participants au programme exercent une vigilance particulière quant à la bonne exécution des composantes ou volets retenus dans leurs département respectifs. Il sera dès lors, nécessaire d'établir un comité national de pilotage à deux niveaux: (i) comité de pilotage technique (CPT); et (ii) comité de pilotage sectoriel et politique (CPSP). Le CPT sera un comité technique de surveillance de type conseil d'administration du programme. Il aura le mandat du suivi et contrôle technique de l'exécution des activités et de la coordination interministérielle des activités du programme. Le CPT sera composé



## APPENDIX VI

des directeurs généraux des ministères ayant dans leurs attributions les domaines concernés par le programme. Les directeurs généraux rendront rapport à leurs ministres de tutelle. Le coordinateur du programme en assurera le secrétariat. Le CPT se réunira tous les trois mois afin d'assurer le suivi et contrôle technique de l'exécution du programme; il passera en revue le PTBA du programme avant d'être soumis au CPSP pour validation.

Le comité de pilotage sectoriel et politique (CPSP) sera responsable pour les orientations sectorielles et politiques du programme. Il sera présidé par S.E. le Ministre de la Planification du Développement et de la Reconstruction ou par son représentant il sera composé des ministres de l'Agriculture et de l'Elevage, de l'Action Sociale et de la Promotion Féminine, du Développement Communal, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement; du Développement Communale et des Finances. Le coordinateur du programme en assurera le secrétariat. Autres membres *ex officio* seront le conseiller principal du CCP, et les Gouverneurs de Province. Enfin, il conviendra que chaque province soit également représentée par un ou deux administrateurs communaux qui participeront aux débats par exemple à tour de rôle. Des représentants des principales ONG et autres opérateurs ayant des activités significatives dans la zone d'intervention du programme pourront également être invités dans une capacité d'observateur. Le CPSP arrêtera les plans de travail et budgets annuels (PTBA), sur recommandation du CTP et sur proposition de la CCP, il recevra les rapports périodiques du programme, qui formeront la base des débats. Aux moins deux réunions seront tenues chaque année: l'une sera avant tout concernée par l'approbation du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) alors que l'autre aura plutôt un caractère de suivi d'exécution

**APPENDIX VI**

**B. Structure d'exécution du programme**

L'exécution technique sera confiée comme suit:

**Tableau 1: Matrice des responsabilités institutionnelles par composante**

Composante	Ministère Agriculture et Elevage				Exec. Autres	MINATE DGRPPF	MDC DSCOOP DGERH/ FDC	MASPF CDF	MINIPLAN CCP
	DGSE	DPAE	DGA	DGE					
<b>Developpement comunautaire</b>									
Dével. comm.	-	Orient.	-	-	ONG	-	Exec	Orient.	Plan./S&E
<b>Appui à la production paysanne</b>									
Appui vivrier	Coord.	Exec.	Appui	-	-	-	-	Orient	Plan./S&E
Appui élevage	Coord.	Exec.	-	Appui	-	-	-	Orient	Plan./S&E
Café	Appui	Vulg.	-	-	OCIBU	-	-	-	Plan./S&E
Thé	-	-	-	-	OTB	-	-	-	Plan./S&E
Coton	-	-	-	-	COGERCO	-	-	-	Plan./S&E
Riz	-	-	-	-	CRDI				Plan./S&E
R & D	Coord.	Orient.	-	-	ISABU CNTA FACAGRO	-	-	-	Plan./S&E
Encadrement	Coord.	Exec.	Appui	Appui	-	-	-	Orient.	Plan./S&E
<b>Aménagements du territoire</b>									
Etudes Marais	-	Orient.	-	-	-	Exec.	-	Orient.	Plan./S&E
Travaux	-	-	-	-	-	Appui.	-	-	Plan./S&E
Supervision	-	-	-	-	-	Exec.	-	-	Plan./S&E
LAE biol.	Coord.	Exec.	Appui	-	-	Appui	-	Orient.	Plan./S&E
Terrasses	-	Exec.	-	-	-	Appui	-	-	Plan./S&E
<b>Infrastructures socio-économiques</b>									
Grands réseaux	-	-	-	-	-	-	Exec.	-	Plan./S&E
Petits réseaux	-	Orient	-	-	ONG/PME	-	-	Orient.	Plan./S&E
Autres	-	Orient	-	-	ONG/PME	-	-	Orient.	Plan./S&E
Etudes/superv.	-	-	-	-	-	-	Exec.	-	Plan./S&E
<b>Initiatives locales</b>									
Prom. Femmes	-	Orient.	-	-	ONG	-	-	Exec.	Plan./S&E
Inv. communaux	-	Orient.	Appui	Appui	FDC	-	Exec.-	Orient	Plan./S&E
<b>Coordination</b>									
Coordination	CNP	CNP	-	-	-	CNP	CNP	CNP	Exec.
Exec.:	l'institution a la responsabilité technique totale de l'exécution								
Coord.:	l'institution participe dans la coordination de l'exécution dans une capacité technique, membre de comité technique								
Orient.:	l'institution participe dans la programmation, représentant des intérêts particuliers (femmes, agriculteurs)								
Appui.:	l'institution agit en tant que conseiller technique ou ingénieur-conseil								
Plan/S&E:	l'institution gère la CCP								
CNP:	l'institution est représentée au Comité national de pilotage								

## APPENDIX VII

## ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

## A. Bénéficiaires et Avantages

## Bénéficiaires

1. Il est impossible de déterminer avec certitude le nombre effectif de bénéficiaires. Ce nombre n'est certainement pas le simple total des bénéficiaires des différents programmes pris séparément parce que des bénéficiaires individuels pourront participer dans plusieurs programmes simultanément ou consécutivement. Par exemple, il n'y a pas de raison qu'un ménage ne puisse pas participer à l'intensification de ses cultures sur colline alors qu'il est également partenaire dans le réaménagement du marais dans lequel il possède des droits de culture ancestraux ou de bénéficier d'une action "élevage". Dans le dernier cas il est d'ailleurs stipulé que les bénéficiaires des programmes élevage doivent obligatoirement participer à un minimum d'actions d'intensification de leurs exploitation agricole, ne fut ce par l'installation de ressources fourragères nécessaires et qui servent en même temps à protéger les terres de culture. Le tableau 9 présente des estimations du nombre de ménages agricoles pouvant bénéficier directement des interventions spécifiquement productives relevant soit de l'agriculture, de l'élevage ou de l'aménagement de marais. On ne peut pas arrêter avec précision les nombres de bénéficiaires des actions en faveur de la relance des cultures de rente dans la zone. Quelques exemples: a) 16 000 planteurs de thé pourront regarnir leur jardin et bénéficieront d'une meilleure disponibilité d'engrais et d'une meilleure collecte de leur production de feuille verte; b) de nombreux caféiculteurs bénéficieront de la réhabilitation des installations de traitement des cerises; c) les cultivateurs des périmètres de l'Imbo-Nord seront assistés dans la revitalisation de leurs activités cotonnières par la disponibilisation d'engrais et de produits de traitement et par la reconstitution du cheptel de traction bovine.

Tableau 1. Nombres de bénéficiaires des interventions productives

programme	Année 1	Année 3	Année 5	Année 8 e.s.
Cultures colline	17 273	32 879	40 872	40 872
Cultures marais	-	3 000	13 500	20 000
Bovins	-	413	1 880	3 095
Porcins	-	86	410	703
Petits ruminants	-	572	2 604	4 423

2. Etant donné l'intégration des actions, il se produit également des chevauchements entre les bénéficiaires des programmes productifs et les populations touchées par les interventions d'ordre social. Par exemple: a) en comptant 500 habitants desservis par point d'eau sur le réseau et d'un point d'eau par kilomètre d'adduction, le programme d'AEP à lui seul pourrait toucher au-delà de 250 000 habitants de la zone du programme; b) l'aménagement de 800 sources pourrait, à son tour, répondre aux besoins en eau potable de plus de 100 000 habitants qui ne vivent pas à proximité d'un réseau; c) estimé à 16 000 le nombre de bénéficiaires, le programme d'alphabétisation fonctionnelle peut paraître comparativement modeste mais ce résultat constitue néanmoins un résultat très significatif dans une population très peu scolarisée où l'analphabétisme total, féminin et masculin, est la règle plutôt que l'exception.

## Bénéfices

3. En année de croisière l'évolution de la production des spéculations principales directement impliquées dans les actions du programme serait conforme aux indications du tableau 10. Il est à signaler que d'autres bénéfices résulteront de la mise en oeuvre du programme. Parmi ceux-ci il convient d'énumérer: organisation correcte du milieu rural et conscientisation pour le développement et la paix aussi et avant tout pour et par les femmes; meilleure protection de l'environnement,



## APPENDIX VII

notamment par la mise en place de dispositifs anti-érosifs agro-forestiers performants et l'introduction de systèmes efficaces de gestion de terroirs fragiles comme les marais; rapprochement des points d'eau potable, création d'emplois permanents économiques grâce à la promotion de projets d'investissement au niveau communal. Il n'est pas possible de produire des estimations plus précises des bénéfiques.

Tableau 2. Productions principales du programme (tonnes)

Produit	Sans programme	Avec programme	Augmentation (%)
Haricot	9 626	14 161	47,1
Petit pois	611	901	47,4
Maïs	4 611	7 406	60,6
Riz	700	1 150	64,3
Pomme de terre	12 835	21 401	66,7
Café vert	1 523	2 354	54,5
Thé feuille verte	284	455	60,2
Coton-graine	22	46	90,9
Viande poids-vif	-	900	-
Lait	-	2 167	-
Fumier	-	9 281	-

**B. Analyse Économique**

4. En se basant sur les bénéfiques quantifiables et en adaptant les estimations des coûts du programme en conséquence le taux interne de rentabilité économique (TIRE), calculé sur une période de 20 ans serait de 18,1% par an. Plusieurs tests de sensibilité ont été effectués. Le tableau suivant fournit les résultats de cette analyse. Il démontre que le TIRE est très solide vis-à-vis des perturbations importantes dans les coûts et/ou dans les avantages prévus. Ce constat est confirmé par le fait que le décalage d'une année de la totalité des avantages par rapport au total des coûts consentis produit un TIRE de 15,3% par an. Un décalage de deux années, incident tenu pour peu probable ramènerait le TIRE à 13,1%, soit un niveau nettement supérieur au coût d'opportunité du capital, aujourd'hui généralement évalué entre 6 et 8% par an.

Tableau 3. Le TIRE et sa sensibilité

Coûts	Bénéfices		
	Base	- 10%	- 20%
Base	18,1	16,3	14,3
+ 10%	16,4	14,6	12,7
+ 20%	14,9	13,2	11,3

